



Flooz transfert international



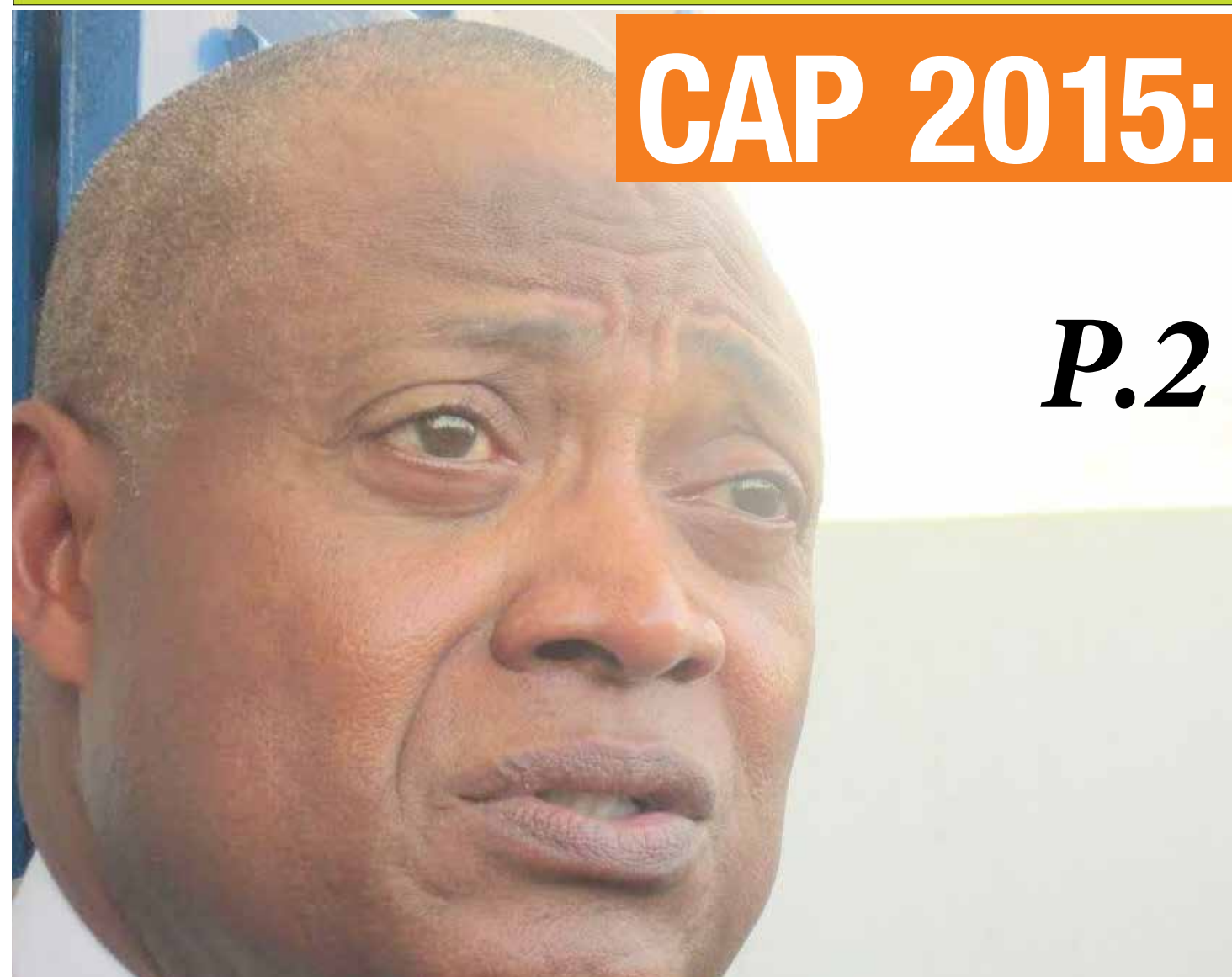
Transférez de l'argent à l'international !

Réception et Envoi vers le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Niger

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

CAP 2015:

P.2



**APRES L'ECHEC,
L'HEURE DES COMPTES
OÙ SONT PASSÉS LES
900 MILLIONS DE FCFA ?**

POLITIQUE

P.4

**SÉCURITÉ MARITIME
UN ENJEU ÉCONOMIQUE
ET DE DEVELOPPEMENT**

INVITÉ SPÉCIAL

P.7



**STÉPHANE GOMPERTZ,
AMBASSADEUR ITINÉRANT
POUR LE CLIMAT**

Dossier

P.13

**FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ NINA
ENTRE DROITS ET MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT
DES TRAVAILLEURS...
LA POLÉMIQUE !**

CULTURE

P. 15

**L'INOXYDABLE AGBOTI YAWO !
« LA MUSIQUE, C'EST
UN DON DE DIEU »**



**LOI N° 2012 - 001
PORTANT CODE DES INVESTISSEMENTS
EN REPUBLIQUE TOGOLAISE EST
MAINTENANT **DISPONIBLE****



**MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA
PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ**

Editorial

Infos N°135 | du 04 au 17 Juin 2015

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

ALLIANCE NATIONALE!

Le Togo organisera du 02 au 07 novembre prochain un Sommet international sur la sécurité maritime et le développement en Afrique. Celui-ci constituera une session extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine. C'est ce qu'a confirmé le 02 juin dernier au Palais de la Présidence, le Premier Ministre Arthème AHOOMEY-ZUNU, représentant le Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE, au cours d'une conférence de presse qui a réuni un parterre d'invités venus d'horizons divers ainsi que la presse. L'idée avait germé lors de la 23^e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine et a fait son chemin. La rencontre du début de semaine est en somme, le lancement officiel des préparatifs de cette conférence.

Si l'ambition ultime du gouvernement togolais est d'aboutir à la signature d'une Charte africaine de la mer, il sera question surtout de réfléchir à la problématique de l'espace maritime pour en faire le levier principal du développement économique et social de l'Afrique. Il s'agira pour les Chefs d'Etat et de gouvernement qui seront présents à Lomé, de définir une stratégie commune de lutte contre l'insécurité maritime en Afrique et promouvoir l'économie bleue marine, comme l'a souligné le Chef du gouvernement dans sa déclaration introductive. Mais pas seulement. Les questions liées aux trafics divers et illicites, les sujets environnementaux seront tout autant au menu des discussions. Pour une première, il nous faut espérer qu'au-delà des déclarations d'intentions et des recommandations habituellement non suivies d'effet, de véritables engagements soient pris et que le Sommet soit le début de la mise en œuvre d'actions concrètes et pérennes, comme le souhaite Faure GNASSINGBE. A l'instar des trente-huit autres pays côtiers africains, les enjeux sont de taille pour notre pays. Il s'agit de faire de la mer un territoire contribuant sensiblement à l'effort de développement, en sécurisant nos eaux territoriales d'où part, transite ou arrive une part des approvisionnements en énergie, matières premières aussi bien pour nous-mêmes que pour d'autres pays. Aujourd'hui, le Port autonome de Lomé constitue le poumon de l'économie togolaise et des eaux en proie à une insécurité endémique, lui serait très préjudiciable. De fait, la prise de conscience internationale sur la question est un facteur d'optimisme pour la réussite de ce sommet.

Outre cet aspect, l'organisation de l'évènement d'un tel niveau est une vraie opportunité pour le Togo, qui renoue ainsi avec une tradition malheureusement perdue, d'accueillir et d'être le carrefour de grandes rencontres internationales. Le monde ayant les yeux et les projecteurs braqués sur nous, il est donc important que le pays soit digne et au niveau des valeurs qui nous sont chères, celles notamment de la qualité de l'accueil et d'une organisation réglée comme une montre suisse. Aucune fausse note ne devrait venir ternir cette occasion offerte pour marquer, symboliquement, le grand retour du Togo dans l'antre de la communauté internationale ; celle des pays qui comptent. Il serait superfétatoire de préciser que pour réussir ce pari, une alliance nationale est nécessaire. Au-delà des divergences politiques et du contexte social. Une sorte d'union qui transcenderait les clivages habituels, de tous ordres, pour ne primer que l'image du Togo. N'est-ce pas d'ailleurs pour lui que tous prétendent s'engager ?

CAP 2015 : APRES L'ECHEC, L'HEURE DES COMPTES OÙ SONT PASSES LES 900 MILLIONS DE FCFA ?

✎ Ayi d'ALMEIDA

Quelques semaines après la défaite de son candidat à l'élection présidentielle du 25 avril dernier, le Combat pour l'Alternance Politique en 2015 (CAP 2015) doit faire face à une guerre des tranchées en son sein. Entre ceux qui rejettent la posture du déni des résultats et l'appel à des manifestations de rue qu'ils estiment inefficaces d'une part, et les partisans du jusqu'au-boussisme, les couteaux sont de sortie. Si jusque-là les tensions n'ont pas débordé le cadre de la coalition, il n'est plus sûr que la digue tienne longtemps. D'autant plus que la gestion et la reddition des comptes de la petite fortune de neuf cent millions (900.000.000) FCFA amassés dans le cadre du scrutin suscitent également des remous.

CAP 2015 n'aura pas tout perdu. Même si le candidat qu'il a présenté lors de l'élection présidentielle d'avril dernier a été battu par Faure GNASSINGBE avec 58,77% des voix contre 35,19%, la coalition s'est tout de même constituée une petite fortune de guerre de près de 900 millions de FCFA.

D'après nos informations, elle proviendrait de plusieurs sources. Il y a d'abord les soixante-douze millions de francs (72.000.000 F) CFA perçus du Trésor au titre du financement public de la campagne électorale. Ensuite viennent les fonds récoltés pour « prendre en charge le coût de la collecte et de la sécurisation des résultats des bureaux de vote ». En effet, à la mi-mars, CAP 2015 avait lancé aux Togolais un appel de dons qui relèverait selon lui de « l'imminence du changement et de la nécessité historique qu'il soit l'œuvre de la population tout entière de l'intérieur tout comme de la diaspora ». Selon les explications fournies alors par le premier vice-président de l'ANC Patrick Lawson, ces fonds collectés serviraient non seulement à la formation des agents des bureaux de vote, mais aussi à la compilation des résultats et leur transfèrement. Mme Brigitte ADJAMAGBO, présidente de CAP 2015 avait estimé les besoins à 135 millions de FCFA ; soit environ 15.000 FCFA (23 euros) par bureau de



vote. Au final, ce sont plus 350 millions de FCFA qui auraient été mobilisés sans que les chiffres n'aient pas été confirmés, par la coalition ; la majeure partie provenant de la diaspora et de généreuses donatrices, pour la plupart revendeuses au grand marché de Lomé.

A ces ressources, il convient d'ajouter celles obtenues par le leader de l'ANC, Jean-Pierre FABRE lors d'un fructueux séjour auprès d'un Chef d'Etat de la sous-région, qui lui aurait rapporté selon des indiscretions de palais, près de 400 millions de FCFA. Ladite somme était sensée aider le candidat à se doter d'outils informatiques et téléphonie (installation de QG, mise en place de serveurs, antennes, système informatiques, téléphones avec applications sécurisés destinés recueillir et à compiler en temps réel les résultats provenant des bureaux de vote, déploiement de 20.000 délégués chargés de surveiller les opérations de vote et les

dépouillements etc.)

Par ailleurs, le candidat a fait une demande de facilité de caisse de l'ordre de 100 millions auprès d'une institution financière, en prévision des 240 millions (une partie des 600 millions de financement public de la campagne) que se partageraient les candidats qui obtiendraient au moins 10% des suffrages exprimés ; convaincu que seul lui et le président sortant atteindraient ce seuil.

Au final, c'est donc plus de 900 millions qu'aurait mobilisés Jean-Pierre FABRE dans le cadre du scrutin d'avril dernier. Simplement l'opacité avec laquelle cette manne a été gérée, fait grincer des dents.

« Il ne nous a jamais fait un compte rendu de cette visite effectuée en toute clandestinité auprès d'un Chef d'Etat de la sous-région ; encore moins du financement obtenu. Il a fallu que la presse en parle pour que des grincements de dents surgissent entre nous » confie un membre de la direction du parti. De fait, beaucoup accusent le candidat malheureux et « quelques proches » d'avoir fait main basse sur les millions. Ce qui, ajouté à la désillusion des résultats et à la ligne politique adoptée consistant à les contester par la rue, est à l'origine de la grogne sourde qui commence à agiter CAP 2015.

« Des révélations et des règlements de compte ne sont pas à exclure à court terme » prédit-il.

DIPLOMATIE : MONSIEUR GÜNTER NOOKE, REPRÉSENTANT PERSONNEL DE LA CHANCELIÈRE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE POUR L'AFRIQUE ÉTAIT À LOMÉ

Monsieur Günter NOOKE, le représentant spécial de la chancellerie allemande Angela MERKEL a effectué du 30 au 1er juin dernier, une visite dans notre pays, où cours de laquelle il s'est entretenu avec le président Faure Gnassingbé, son Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. « A l'issue des élections présidentielles au Togo et de la réélection du Président de la République Faure GNASSINGBE, je viens transmettre personnellement les félicitations de la Chancellerie fédérale, Angela MERKEL, et du gouvernement allemand à son Excellence le Président de la République » a indiqué monsieur NOOKE à la presse sur l'objet de son déplacement.

Selon l'officiel allemand, les relations entre les deux pays ont connu des progrès importants. Après une période d'interruption, la coopération officielle

a été reprise il y a un peu plus de trois ans et se développe d'une façon dynamique et fructueuse. Sur le plan économique et commercial, on note un intérêt croissant d'entreprises allemandes aux perspectives stables et prometteuses du Togo. A preuve, l'implantation au Togo de Heidelberg Cement (300 millions de dollars d'investissement pour une usine de clinker). Le Représentant personnel s'est également réjoui de la bonne coopération régionale en Afrique de l'Ouest et au-delà, notamment du rôle constructif et engagé du Togo dans ce processus. Il a rappelé l'engagement substantiel de son pays dans le combat contre la maladie à virus d'Ebola dans la région, de l'ordre de 195 millions d'euros (128 milliards de FCFA). « Le gouvernement fédéral allemand soutiendra dorénavant ses partenaires par un nouveau programme par-



ticulier « Santé Afrique » d'un montant de 134 milliards de FCFA. J'ai discuté avec les autorités ici de l'usage de ce programme pour le renforcement de la santé au Togo » a-t-il confié.

Sur le plan politique, l'Allemand dit avoir noté d'importantes avancées au Togo qui en font aujourd'hui un modèle de démocratisation dont pourraient s'inspirer d'autres Etats..



drive dentsu

flooz **transfert international**

Transférez de l'argent à l'international !

Réception et Envoi vers le **Bénin**, la **Côte d'Ivoire** et le **Niger**

Parce que vous voulez éviter de longues files d'attente devant les guichets de transfert d'argent et envoyer de l'argent quand vous voulez, de l'emplacement de votre choix et en toute sécurité, **moov** lance le **transfert international** via le mobile. À partir de votre téléphone, recevez et envoyez de l'argent jusqu'à 500 000 FCFA vers le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Niger. Tapez ***155#**, choisissez l'option transfert d'argent suivi du numéro du destinataire précédé de l'indicatif du pays, entrez ensuite le montant à envoyer puis le code de sécurité pour confirmer votre transfert. Que vous envoyez de l'argent du Togo ou que vous en recevez de la sous-région, l'argent est disponible en quelques secondes sur votre compte **Flooz** ou celui du destinataire.

Flooz, la solution rapide et sécurisée pour gérer vos transferts dans la sous-région !

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

SÉCURITÉ MARITIME : UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT

✎ Ayi d'ALMEIDA

Le Premier Ministre Arthème AHOOMEY-ZUNU qui représentait le Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE, a présenté à un parterre d'invités ainsi qu'à la presse le 02 juin dernier, les contours et les enjeux de la Conférence internationale sur la Sécurité maritime que le Togo organisera du 02 au 07 novembre prochain à Lomé. Ce sommet de haut niveau entend faire de l'espace maritime, le levier principal du développement économique et social de l'Afrique. Il s'agira pour les Chefs d'Etat et de gouvernement qui seront présents à Lomé, de définir une stratégie commune de lutte contre l'insécurité maritime en Afrique et promouvoir l'économie bleue marine. Objectif : adopter une Charte définissant les bonnes conduites.

Dans sa déclaration introductive, le Premier ministre a indiqué que la rencontre organisée à l'initiative du Président de la République et à laquelle ont participé plusieurs membres du gouvernement, des responsables des institutions de la République, des représentants des chancelleries et organisations internationales accrédités au Togo ainsi que les professionnels des médias, est destinée à lancer officiellement les préparatifs du Sommet extraordinaire de l'Union Africaine (UA) sur la sécurité maritime et le développement en Afrique que le Togo a l'honneur d'accueillir du 02 au 07 novembre 2015.

Selon lui, la problématique de la sécurité maritime se pose aujourd'hui avec acuité du fait notamment de la résurgence et de la croissance exponentielle des actes de piraterie le long du Golfe de Guinée. Mais il a noté toutefois que les enjeux stratégiques vont bien au-delà de la piraterie et englobent d'autres fléaux tout aussi préoccupants tels que la pêche illicite non déclarée et non réglementée ainsi que la pollution de l'environnement marin. « Comment les promesses de développement de l'Afrique peuvent-elles être tenues, si des hommes sans foi ni loi et des réseaux criminels organisés, continuent impunément d'agresser les navires et leurs équipages au large de nos côtes, quand l'on sait que 80% des approvisionnements énergétiques transitent par les routes maritimes ? » « Comment nos pays peuvent-ils tenir leurs promesses de développement si nos ressources halieutiques continuent à être exploitées illégalement par des réseaux mafieux qui pratiquent la pêche sauvage à grande échelle, compromettant ainsi gravement l'écosystème, sans oublier l'effet destructeur que ces pratiques ont sur les communautés locales de pêcheurs ? » « Comment enfin, l'économie maritime

peut-elle contribuer efficacement à notre essor économique si la dégradation de l'environnement marin prend chaque année plus d'ampleur avec le rejet dans nos mers et océans de polluants organiques de toutes sortes et de déchets industriels ? » s'est interrogé monsieur AHOOMEY-ZUNU, pour faire le lien entre la question de la sécurité maritime et les défis sociaux ainsi que de développement ; mais également pour tirer la sonnette d'alarme face à une situation devenue extrêmement préjudiciable pour bon nombre de pays côtiers.

NORMES ET STABILITÉ :

Les chefs d'États et de gouvernements des 54 pays de l'Union africaine qui se réuniront à Lomé début novembre 2015, avec des experts et des leaders du monde économique, auront pour ambition de définir une feuille de route sur la Sécurité Maritime en Afrique. Cette session extraordinaire capitalisera sur les résultats des sommets de Yaoundé (juin 2013) et des Seychelles (février 2015), afin de mettre en place une stratégie africaine de protection des mers et des océans, pour garantir paix, sécurité et stabilité, et faire de l'espace maritime africain le levier principal d'un développement économique pérenne.

Le sommet s'articulera autour de deux principaux axes. Le premier, la coopération régionale et internationale sur la sécurité maritime, sera décliné en trois points. D'abord la piraterie maritime moderne, qui ne paie pas d'attention particulière à la nationalité du navire attaqué. Ses actions violentes se produisent en pleine mer, comme dans les ports, aux points de mouillage et le long des côtes. En 2013, 51 attaques ont été recensées

dans le golfe de Guinée. Par ailleurs, l'Afrique de l'Ouest est depuis longtemps un lieu de transit intercontinental, la porte d'entrée de la cocaïne en provenance de l'Amérique latine à destination de l'Europe. Les enjeux économiques, sécuritaires et stratégiques de la piraterie et du trafic de drogue sont incontestables.

Ce phénomène requiert donc une réponse globale comprenant un cadre juridique particulier, des moyens de surveillance et d'intervention ainsi que des organismes de coordination sous-régionaux. Mais seule une Afrique forte et unie peut inspirer cette coordination internationale nécessaire qui s'appuie sur les domaines de la sécurité et de la sûreté maritimes.

Ensuite, les trafics illicites de tous genres. Comment développer des mesures de sécurité qui serviront à protéger les emplois qui dépendent du secteur maritime?

Telle est la question à laquelle devront répondre les conférenciers. Ces trafics menacent l'élément moteur de l'activité économique d'un pays et nuisent à sa capacité d'échanger avec le reste du monde. C'est à partir du port que les produits fièrement créés par les millions d'ouvriers, fermiers et entrepreneurs d'un pays quittent pour un marché lointain. C'est à partir de ce même port qu'entrent les biens qu'utiliseront les habitants de ce pays. Mais quand les trafics illicites mettent en péril les parcours de ces biens, ce sont les emplois légitimes qui sont affectés. Il est donc important de mettre en place une infrastructure physique, sécuritaire et sociale pour combattre les trafics illicites, et pour répondre directement à ce besoin de création d'emploi qui concerne tous les pays du monde.

Enfin, la pêche illicite qui appauvrit les stocks de poissons, détruit les habitats marins, entraîne une distorsion de concurrence pour les pêcheurs honnêtes et affaiblit les communautés côtières, notamment en Afrique. Il est estimé que la pêche illicite fait



Arthème AHOOMEY-ZUNU

perdre 170 milliards de francs CFA en Afrique de l'ouest. L'Afrique doit donc investir davantage pour l'acquisition de matériels performants de surveillance et de contrôle afin de lutter contre la pêche illicite.

A RETENIR :

2-3 novembre : Conférence des ambassadeurs à Lomé
4-5 novembre : Réunion des ministres des Affaires Étrangères
06 novembre: Préparatifs du Sommet
07 novembre : Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Cette thématique a comme ambition de créer un schéma de certification des captures à l'importation et à l'exportation des produits de la pêche. De plus, le sommet abordera l'utilisation des technologies existantes pour combattre la pêche illicite.

Le deuxième axe posera la question de la mer comme facteur de développement. Pour le gouvernement togolais, celle-ci ne peut être appréhendée uniquement sous le prisme du risque et des dangers ; mais aussi et surtout comme un élément participant pour une large part au développement des différents pays. Comment l'Afrique peut-elle se préparer pour une hausse du commerce et des échanges sans égale? Telle est la problématique qui sera abordée. En effet, le porte-conteneur est l'emblème de la mondialisation des marchandises et les grands ports de la planète rivalisent pour capter le trafic. L'Afrique s'attend à une forte hausse des échanges commerciaux avec le reste du monde liée directement à une croissance de sa classe moyenne. Cette augmentation d'activité commerciale exige des ports modernes qui peuvent assurer l'échange efficace de cargaison. Comment est-ce que le continent prépare ses infrastructures portuaires pour cette augmentation d'activité commerciale? Quelles sont les innovations

prévues et les méthodes de gestion qui doivent être mises en oeuvre? Quel rôle peut jouer le numérique pour permettre aux quais modernes de mieux gérer le flux des conteneurs? Voilà une multitude de sujets sur lesquels les participants plancheront à Lomé.

Par ailleurs, le Togo entend mettre sur la table des discussions la question de l'environnement et envisager la limitation de l'impact environnemental des ports et celle de la protection de la biodiversité des littoraux. Il est établi que la manipulation de vrac sec produit de la poussière qui peut par la suite contaminer l'environnement. Le transfert de liquides peut provoquer des fuites ou des déversements inattendus. Les émissions de vapeurs provenant de la cargaison peuvent se traduire en pollution atmosphérique.

La mauvaise gestion des déchets et la perte de cargaisons peuvent avoir des effets toxiques sur les océans. La pêche contribue de façon vitale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains et apporte des revenus à plus de 10 millions de pêcheurs.

La manipulation de fret émet souvent des effets qui peuvent être extrêmement néfastes pour l'environnement. Il est donc important de développer l'éco-conception maritime en anticipant les effets des infrastructures et en les intégrant aux écosystèmes. Que sont les bonnes pratiques internationales pour assurer la conservation de la biodiversité dans le cadre d'un programme d'aménagement à long terme ? Quelles mesures pouvons-nous mettre en place afin de mesurer la qualité écologique des espaces portuaires ? Ce sont quelques uns des pistes de réflexion qui seront soumises aux différentes délégations.

QUELQUES CHIFFRES :

- 38 pays côtiers en Afrique pour 30.725 kms de côtes ;
- 90 ports principaux en Afrique
- 90% des importations/exportations en Afrique sont effectuées par la mer
- 1 attaque de pirates par semaine en moyenne dans le Golfe de Guinée
- 75% des grandes pêcheries mondiales ont été surexploitées ou sont déjà épuisées
- 10-23 milliards \$ = coût annuel de la pêche illicite
- 2500 milliards \$ par an dans le monde proviennent des océans (pêche, recherche sous-marine, tourisme, transport maritime)
- 50% de l'oxygène que nous respirons est produit par les océans

FILIÈRE COTONNIÈRE/ CAP DE 100.000 TONNES FRANCHI:

✎ Franck NONNKPO

OBJECTIF « 130.000 TONNES » POUR LA CAMPAGNE 2015-2016

Soyons déterminés à accroître la production du coton par l'amélioration de la productivité », c'est autour de ce thème que les principaux acteurs de la filière cotonnière du Togo se sont réunis les 28 et 29 mai derniers à Kara pour évaluer les résultats de la campagne 2014-2015 et envisager des mesures pour l'amélioration des performances de la nouvelle campagne.

CAMPAGNE 2014-2015: LE CAP DE 100.000 TONNES FRANCHI!

La production pour la campagne cotonnière 2014/15 s'établit 113.507 tonnes de coton-graine, (pour 130.5586 hectares emblavés), contre 77.850 tonnes la campagne dernière, soit une augmentation de plus de 45%. Le rendement (quantité produite à l'hectare) est de 870 kg/hectare contre 830 kg/hectare pour la campagne précédente.

La campagne a connu la participation de 123.843 producteurs répartis en 2556 GPC (Groupement de Producteurs de Coton).

La taille moyenne des parcelles est de 1,05 hectare. La plus grande superficie individuelle emblavée est de 40 hectares. Le meilleur rendement obtenu par un producteur est de 2,43 tonnes par hectare.

LES OBJECTIFS POUR LA NOUVELLE CAMPAGNE

A l'issue de la rencontre de Kara, les producteurs se sont engagés pour le compte de la campagne 2015-2016, à produire 130.000 tonnes de coton-graine sur une superficie de 130.000 hectares à emblaver soit un rendement au champ d'une (1) tonne à l'hectare, contre 865 kg/hectare durant la dernière campagne.

En outre, le prix d'achat coton-graine a été reconduit à 230 f/kilo comme prix initial. Les prix de cession des intrants aux producteurs restent également inchangés, soit 12500F, le sac d'engrais.

Concernant la recherche cotonnière, pour le compte de la nouvelle campagne, 08 projets nationaux et 02 projets régionaux ont été retenus et seront exécutés. Ces projets ont pour but de fournir de bonnes variétés à la filière et d'actualiser les itinéraires techniques pour l'amélioration des rendements coton.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION COTON- NIÈRE DE 2009 À 2015

Le coton est la première culture de rente des exploitations agricoles et la première culture industrielle du Togo. Les actions soutenues de vulgarisation et de conseils techniques enclenchées à la création de la Société Togolaise de Coton (SOTOCO) en 1974, ont favorisé la culture du coton dont la production est passée de 10.736 tonnes en 1974 à 174.000 tonnes lors de la campagne 2004/2005 avec un

point culminant de 187.703 tonnes lors de la campagne 1998/1999.

Mais entre 2000 et 2005, la filière cotonnière du Togo a connu une profonde crise suite à une série de dysfonctionnements et des problèmes de gouvernance. L'incapacité de la SOTOCO à payer les revenus aux producteurs, a créé une détérioration du climat de confiance provoquant le découragement des producteurs pour la culture du coton. La production du coton s'est alors effondrée jusqu'à 27.000 tonnes entre 2009 et 2010.

Evolution de la Production cotonnière 2009/2015 (voir graphique 1)

Evolution des rendements 2009/2015 (voir graphique 2)

ORIENTATION STRATÉ- GIQUE DE LA FILIÈRE

Le Gouvernement, les différents acteurs de la filière et les partenaires techniques et financiers ont alors entrepris des réformes sur la base des recommandations des audits et études menées dans la filière.

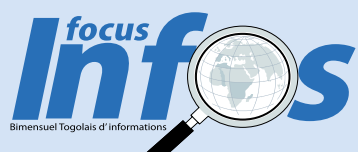
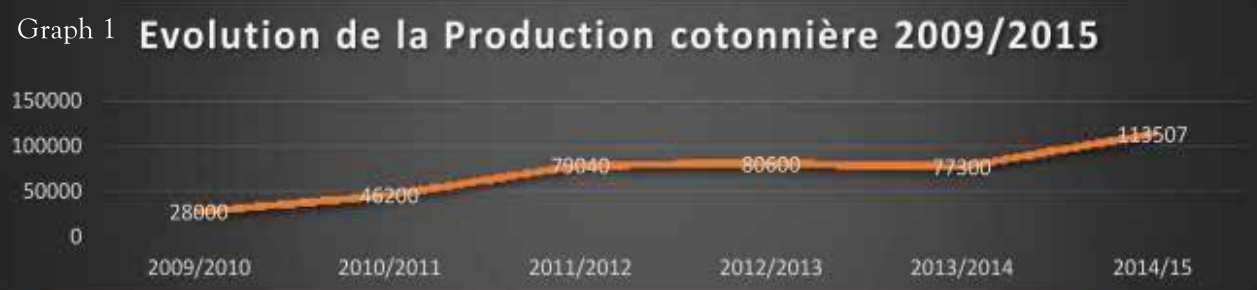


Ces réformes ont conduit à la liquidation de la SOTOCO (Société d'Etat) et la création de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) société d'économie mixte, dont le capital est détenu par l'Etat à 60% et la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC) à 40%. Ce qui a provoqué une remontée de la production cotonnière, passant à 46.800 tonnes en 2010/2011, à 80.5594 tonnes en 2012/2013 et une production de 113.000 tonnes au titre de la campagne 2014/2015.

Au regard des performances obtenues, et en vue de poursuivre le renforcement des actions et

richesses entre acteurs de la filière; le soutien à la production et à la productivité, à travers l'approvisionnement et la distribution des intrants, l'appui-accompagnement, la recherche cotonnière, la mécanisation agricole et la sécurisation foncière; le développement des infrastructures et équipements. Il s'agit de réhabiliter et renforcer le parc roulant génie civil et pour le transport du coton-graine, moderniser les équipements des usines, renforcer les capacités de stockage, de l'atelier de maintenance et des capacités opérationnelles de l'équipe technique et assure la gestion des risques liés aux différents domaines d'activités de la filière; la valorisation et la mise en marché à travers un appui à l'amélioration de la qualité du coton-graine et la mise en marché du coton-graine, de la fibre et des graines. Il s'agit ici de garantir une meilleure commercialisation du coton-graine, de la fibre et des graines et promouvoir la transformation locale; la mise en place d'un mécanisme de financement de la filière. Pour ce faire, un mécanisme de financement innovant impliquant des institutions financières nationales et internationales sera mis en place et organisé dans un cadre institutionnel pour un accès des producteurs et des entreprises aux financements adaptés.

Ces mesures devraient permettre à la filière d'atteindre une production de 200,000 tonnes de coton-graine avec un rendement d'au moins 1600 kg/hectare à l'horizon 2022. Leur mise en œuvre se fera par tous les acteurs de la filière dans la limite des rôles définis par le cadre de régulation de la filière. Cependant, des concertations et échanges périodiques se feront à travers des cadres formalisés afin de garantir le suivi des performances et le monitoring des actions de la filière et garantir une véritable relance de la production cotonnière.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé

Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Franck NONNKPO : Rédacteur en chef
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Esso BADOU
Kossi THEMANOUE

Salomon WILSON
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA

• Distribution
Bernard ADADE

• Maison du journalisme
Casier N°49

• Imprimerie
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237
99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

les rendre durables, il s'est avéré nécessaire de réfléchir sur l'orientation stratégique à donner à la filière cotonnière.

L'analyse des forces, opportunités, faiblesses et menaces actuelles et futures de la filière, a permis de définir cinq axes stratégiques d'orientation complémentaires et qui interagissent pour permettre à la filière de réaliser de bonnes performances. Ces axes sont: le renforcement de la gouvernance et du cadre institutionnel de la filière afin de permettre un développement durable de l'ensemble de la filière et un juste partage des

AKINWUMI ADESINA, LE NOUVEAU SUPER BANQUIER DE L'AFRIQUE

Les 50e Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) et les 41e Assemblées du Fonds africain de développement (FAD) ont pris fin le 29 mai dernier à Abidjan (Côte d'Ivoire), au terme de cinq jours d'intenses activités, marquées par l'élection de son 8e Président. Il s'agit du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Akinwumi ADESINA.

« Aujourd'hui, j'ai été investi d'une grande responsabilité, et c'est en toute humilité que j'accueille le vote de confiance remarquable que vous m'avez donné », a déclaré M. Akinwumi A. Adesina, 55 ans, le nouveau président élu de la BAD et actuel ministre de l'Agriculture et du Développement rural du Nigeria, à l'annonce de sa victoire, jeudi 28 mai, sur les sept autres candidats à ce poste qui avaient passé un dernier grand oral pour tenter de convaincre les gouverneurs des 80 Etats actionnaires de la banque (54 pays africains, 26 pays non-africains). Après six tours de scrutin, le candidat nigérian a devancé, avec 58,10% des voix, le Tchadien Bedouma Kordje, deuxième avec 31,62% des voix et qui était soutenu par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La ministre cap-verdienne des Finances, Cristina Duarte, qui aurait pu être la première femme et la première lusophone à hériter de la prési-

dence de la BAD, est arrivée troisième avec 10,27%.

Au cours des Assemblées, les gouverneurs de la BAD, pour la plupart des ministres des Finances et de l'Economie représentant les 54 pays membres régionaux et les 26 pays membres non régionaux de l'institution, ont adopté le rapport annuel 2014 de la Banque, son programme de travail pour 2015 ainsi qu'un certain nombre d'initiatives.

Organisées autour du thème « L'Afrique et le nouveau paysage mondial », ces assemblées ont donné lieu à une série de séminaires de haut niveau et de manifestations sur les enjeux économiques, sociaux et politiques du continent et sur les moyens pour la Banque de recueillir de nouveaux fonds pour améliorer les conditions de vie des populations sur le continent.

Dans un communiqué diffusé à l'is-

sue de ces travaux, les gouverneurs se déclarent heureux des bons résultats financiers qu'affiche le Groupe de la Banque, obtenus malgré la difficile conjoncture économique tant africaine que mondiale. Ils ont félicité le Groupe de la Banque de s'être réinstallé avec succès à son siège originel à Abidjan, après onze ans passés à Tunis, dans les locaux mis à sa disposition par l'Agence de réinstallation temporaire. Ils ont remercié les gouvernements ivoirien et tunisien de leur appui à cette opération réussie de retour de la Banque à son siège, conformément aux plans qui avaient été établis à cet effet.

« Nous applaudissons le Groupe de la Banque pour le leadership qu'il a assuré et la réponse qu'il a engagée face à l'épidémie de la fièvre hémorragique Ebola dans des parties de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier pour la mobilisation rapide de financements d'urgence en soutien aux interventions de traitement et de confinement », précise le communiqué.

Les présidents Allasane Ouattara de Côte d'Ivoire, Ellen Johnson Sirleaf du Libéria, Mahamadou Issoufou du



Niger, Filipe Nyusi du Mozambique et Ali Bongo Ondimba du Gabon figuraient au nombre des quelque 4 520 personnes venues participer aux Assemblées. Y ont assisté également les représentants d'institutions multilatérales de financement et d'agences de développement, des dirigeants d'entreprises du secteur privé, les représentants d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, outre les médias. Le prochain rendez-vous est pris en Zambie en 2016.

UNE INSTITUTION FORTE :

L'élection à la tête de la BAD de la personnalité africaine de l'année en 2013 selon le magazine Forbes pour ses réformes dans le secteur agricole, et dont le pays est considéré comme la nouvelle locomotive économique du continent africain, brise une règle non écrite qui voulait que la banque soit dirigée par des pays de taille petite ou moyenne. Mr Akinwumi Adesina qui devra faire face à d'immenses défis hérite d'une institution financièrement solide, auréolée de la prestigieuse note AAA décernée par l'agence de notation financière américaine Fitch en 2013. «Aujourd'hui, la banque est devenue un acteur majeur dans le secteur privé financier africain», s'est ainsi réjoui par exemple son prédécesseur, le Rwandais Donald KABERUKA, rappelant que sous son mandat la BAD avait «multiplié par 10» ses opérations de financement, passant de 200 millions de dollars à 2 milliards aujourd'hui. Sous son impulsion, elle a également triplé son capital depuis 2003 pour le porter à 91 milliards d'euros.

PANIER DE LA MÉNAGÈRE: LES PRIX STAGNENT

Le mois de juin est une période favorisant traditionnellement la baisse des coûts de plusieurs produits. Cela ne se concrétise pas encore cette année dans le panier de la ménagère. Hormis une légère baisse des prix des légumes frais sur le marché, celui de plusieurs denrées alimentaires stagne tandis que d'autres connaissent une légère hausse.

Le prix du bol de maïs par exemple reste inchangé et se maintient à 600 FCFA ; cela malgré la mise sur le marché des stocks de l'ANSAT (Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire au Togo). Le bol est à 475 F CFA chez les commerçants qui se ravitaillent auprès de l'ANSAT. Même situation pour le piment rouge et le piment vert dont les prix stagnent autour de 25 000F et 45.000 F le panier. Statu quo également pour le panier de la tomate dont les prix varient entre 45.000 et 75.000F CFA en fonction de la taille du panier.

C'est l'oignon, dont la saison arrive à terme, qui bat le record des hausses. Vendu à 50.000 FCFA en avril, le panier se négocie aujourd'hui à 60.000 FCFA.

Toutefois, le panier des légumes frais (Adémé, Gboma, Atokouma...) connaît une baisse de l'ordre de 5000 à 10.000F.

La saison des mangues est quant à



elle assez avancée ; sans incidence significative cependant sur les coûts. Quant aux produits importés, leurs prix souvent liés à la variation du dollar, sont à la hausse. Le dollar ayant atteint 600 FCFA ces dernières semaines, les prix des produits de première nécessité: huile, sucre, lait... connaissent une augmentation de plus de 300 F CFA.

Dans les transports, la hausse des prix du litre d'essence sur le marché noir (50 à 100FCFA) influe sur les tarifs.

SIGNATURE DE CONVENTION TRIPARTITE: L'AGET, L'ANPE ET L'ISDI ENSEMBLE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ESTUDIANTE DE QUALITÉ AU TOGO

Les nombreux jeunes diplômés togolais qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi, sont confrontés à un problème: l'inadéquation entre leur formation et la demande sur le marché. C'est suite à ce constat que l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), l'Institut Supérieur de Droit et de l'Interprétariat (ISDI) et l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) ont scellé, le 30 mai à Lomé, un partenariat afin d'assurer aux étudiants de l'ISDI, une formation qualitative et adaptée au marché de l'emploi.

« Par cette convention, nos trois structures s'engagent à mutualiser les ressources pour atteindre, la professionnalisation du parcours universitaire au Togo, selon les normes du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES). Ainsi, l'entreprise sera désormais à la fois un lieu de travail mais aussi un centre d'apprentissage », a expliqué M. José Syménouh, président de l'ISDI. Cette initiative permettra aux jeunes étudiants d'acquérir des expériences de la vie en entreprise.

Présent à la rencontre, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, M. Octave Nicoué Broumh s'est félicité de la signature de cette convention qui, selon lui, est très déterminante dans le

cultiver un réel savoir-faire.

Pour sa part M. Edmond Amoussou, Directeur Général de l'ANPE, s'est également réjoui de l'initiative. « La préparation des objectifs du millénaire poste 2015 révèle que les jeunes ont des difficultés à poser les premiers pas de la vie de matu-



Le ministre de l'enseignement supérieur et les signataires de la convention

processus de professionnalisation de l'enseignement au Togo. « Nous allons bientôt réduire, combler voire annuler cette insuffisance qui existe entre adéquation des formations et insertion professionnelle. Je félicite donc l'esprit qui a animé cette initiative et exhorte d'autres structures à suivre l'exemple », a-t-il déclaré. Le ministre a ensuite exhorté les étudiants à, au-delà de leur diplôme,

rité. En effet, une des solutions pour venir à bout de ce phénomène est l'adaptation du système éducation, en favorisant l'augmentation du taux d'insertion. Et en cet instant, je me réjoui de la démarche que nous venons de faire », a-t-il souligné avant de s'engager à jouer pleinement sa partition pour la réussite de cette initiative.

STÉPHANE GOMPERTZ, AMBASSADEUR ITINÉRANT POUR LE CLIMAT:

✎ Jean-Paul AGBOH

«L'ENJEU CRUCIAL DE CETTE CONFÉRENCE DE PARIS EST DE PERMETTRE À NOS ENFANTS DE VIVRE DANS UN MONDE HABITABLE»

La France accueille en décembre prochain la Conférence internationale sur le climat (COP 21). L'objectif est de créer une « Alliance de Paris » qui réponde aux défis du changement climatique. Afin d'expliquer les enjeux de cette grande rencontre pour l'avenir de notre planète, M. Stéphane Gompertz, Ambassadeur itinérant pour le climat en Afrique et le Moyen-Orient effectue une tournée dans plusieurs pays africains. Il était à Lomé la semaine dernière où il a animé une conférence débat. Malgré un agenda chargé, M. Gompertz a su se rendre disponible à notre sollicitation.

Lire l'interview qu'il nous a accordée...

Focus Infos : En décembre prochain, s'ouvrira en France la Conférence de Paris sur le Climat (COP 21). Quel est l'objectif de cette rencontre internationale ?

Stéphane Gompertz : L'objectif de la conférence est d'obtenir un accord universel qui permettra de limiter le réchauffement de l'atmosphère dû aux émissions de gaz à effet de serre, principalement le dioxyde de carbone, le CO₂. Cet accord devra aussi permettre aux pays et aux communautés déjà affectés par le changement climatique d'y faire face sans compromettre leur développement.

F I : Quels sont les enjeux d'une telle conférence pour la planète ?

S G : L'enjeu est crucial : permettre à nos enfants et à nos petits-enfants de vivre dans un monde habitable. Notre génération sera

jugée sur le succès ou sur l'échec de cette entreprise.

F I : La conférence mondiale sur le climat par l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale) en 1979 fut le premier événement majeur pour une prise de conscience mondiale. Depuis cette date, quelles sont les initiatives qui ont été prises et quel bilan peut-on en faire ?

S G : Le pas décisif a été la Convention des Nations-Unies sur le changement climatique, en 1992. La communauté internationale a cru franchir une nouvelle étape en 1997 avec le Protocole de Kyoto, qui fixait des objectifs rigoureux de diminution des rejets de gaz à effet de serre. Malheureusement, les Etats-Unis ne l'ont pas ratifié et le Canada s'en est retiré. Il s'agit maintenant de trouver un nouvel accord qui remplace le Protocole

de Kyoto et qui ouvre la voie à un développement sans émissions de carbone.

F I : Qui sont les acteurs attendus pour COP 21 et que peuvent espérer les citoyens du monde d'une telle rencontre ?

S G : Les acteurs sont les pays - tous les pays, sans exception : il faut que l'accord soit universel. Mais il n'y a pas que les pays : la COP 21 intéresse aussi les villes, les régions, les entreprises, les organisations non gouvernementales, la société civile, vous, moi. Tout le monde est concerné. Les citoyens de tous les pays sont en droit d'attendre que leurs gouvernements fassent les efforts nécessaires. C'est un espoir partagé. C'est aussi une exigence commune.

F I : Le Togo, à l'instar de la plupart des pays africains, est un faible émetteur de gaz à effet de serre. En quoi peut-il éventuellement être intéressé par le sujet du réchauffement climatique ?

S G : Regardez les effets de l'érosion des côtes, de la déforestation, du changement du régime des pluies : le Togo subit déjà les pre-



miers effets du changement climatique. Si nous n'agissons pas tous ensemble, vite et fort, la situation ne peut que s'aggraver. Comme tous les Africains, les Togolais ont un intérêt direct à ce que nous trouvions un bon accord.

F I : Qui êtes-vous et quel est l'objectif de votre séjour à Lomé ?

S G : Je suis ambassadeur itinérant pour le climat en Afrique. Ma mission est de sensibiliser encore davantage nos interlocuteurs afri-

cains aux enjeux du changement climatique et surtout d'écouter leurs points de vue, leurs expériences, leurs conseils.

F I : Si vous aviez un message fort et important à l'adresse des Togolais sur la question du climat, quel serait-il ?

S G : Mon message est simple : engagez-vous, faites entendre votre voix, avec celles des autres Africains, et travaillons ensemble.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE CLIMAT COP 21 :

✎ Albert AGBEKO

L'AMBASSADEUR GOMPERTZ SENSIBILISE L'OPINION SUR LES ENJEUX DU CLIMAT

Paris, la capitale française, accueille en décembre prochain, la Conférence internationale sur le climat (COP 21). A cet effet, M. Stéphane GOMPERTZ, l'Ambassadeur itinérant français pour l'Afrique et le Moyen-Orient en charge des négociations sur le climat, a animé vendredi 29 mai, à l'auditorium de l'Université de Lomé une conférence-débat.

Institutions gouvernementales, universitaires, membres de la société civile, étudiants ont assisté à cette conférence dont le thème est : « Face aux changements climatiques : la route de Paris ». La 2ème vice-présidente de l'Université de Lomé, Prof. Kafui Kpegba et l'Ambassadeur de France au Togo, M. FONBAUSTIER ont également assisté aux échanges.

La rencontre de Paris qui fait suite à la COP 20 de Lima, a confirmé que tous les pays veulent aboutir à un accord universel sur le climat dans la capitale française. L'objectif est de créer une « Alliance de Paris » qui réponde aux défis du changement climatique. Concrètement, il s'agit de : Contenir le réchauffement global sous les 2°C en atténuant les émissions de gaz à effet de serre;

adapter nos sociétés aux dérèglements climatiques et promouvoir un développement sobre en carbone.

Les enjeux de cette Conférence ont été développés devant l'auditoire de Lomé par M. GOMPERTZ. Ce dernier souhaite que les participants « reprennent ce qui a été dit au cours de la conférence et qu'ils continuent par en parler autour d'eux, pour sensibiliser tout le monde à l'enjeu du climat. Nous n'avons pas droit à l'échec. Il ne faut pas qu'on échoue. Si on échoue les conséquences vont être épouvantables », a-t-il déclaré. C'est pourquoi a poursuivi M. GOMPERTZ, la France compte sur tout le monde et surtout sur ses partenaires dont le Togo.

A cet effet, la contribution du Togo dira-t-il, est double. D'une part ; le pays peut montrer qu'il fait des ef-

forts à la fois pour diminuer les effets des gaz à effet de serre même si c'est très limité, la part du Togo est très petite ; d'autre part, aider la population à faire face à ces conséquences. Une chose aussi que le Togo peut faire est de montrer qu'il agit dans le domaine de la reforestation, et dans la lutte contre l'érosion côtière.

La deuxième chose, le Togo avec les autres pays africains, peut peser dans les négociations pour que celles-ci soient couronnées de succès.

Ce travail préparatoire s'articule autour de 4 axes : la négociation d'un accord universel, juridiquement contraignant mais différencié; la présentation par tous les pays de leurs contributions nationales; le renforcement de l'Agenda des solutions; le volet financier, qui doit permettre de financer la transition vers des écono-

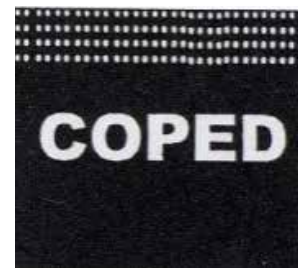


M. Gompertz (Centre) entouré de l'Ambassadeur Fonbaustier et Mme KPEGBA

mies bas-carbone et résilientes.

La France entend convaincre les réticents qui hésitent à s'engager en faveur de la limitation des gaz à effet de serre qu'il est un « intérêt commun » pour tous, s'il n'y a pas d'accord toute « l'humanité va perdre ». La volonté française est de passer d'un partage du fardeau à un partage des solutions : la France travaille à un Agenda des solutions afin de porter en amont de

la conférence, un discours plus positif. L'accord devra, en effet, mettre en œuvre un changement de paradigme, prenant en compte les défis climatiques non comme un nécessaire partage du « fardeau » des émissions, mais également comme une opportunité de créations d'emplois et de richesses, d'invention de nouveaux modes de production et de consommation.



MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE (MOE)

PRÉSIDENTIELLE 2015

19 Mai 2015

INTRODUCTION:

Le processus électoral ayant conduit au scrutin du 25 avril 2015 présentait des enjeux énormes sur les plans politique et socio-économique. Il s'inscrivait dans un contexte de tensions politiques nées des réformes constitutionnelles et institutionnelles non réalisées et d'une crise sociale avec les revendications syndicales généralisées et plus marquées dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

La société civile nationale, dans un élan de synergie et de professionnalisme autour de la Concertation Nationale de la Société Civile du Togo (CNSC Togo), a fait le monitoring de l'ensemble du processus électoral dès la mise en place de la CENI et de ses démembrements jusqu'au scrutin.

La CNSC-Togo est un réseau de 68 organisations de la société civile et de mouvements sociaux du Togo. Elle a une expérience nationale de plus de dix 10 ans en matière d'observation et de monitoring électoral. La CNSC-TOGO a observé le processus ayant conduit à l'élection présidentielle du 25 avril 2015, à travers sa plateforme électorale SYCED regroupant 35 organisations et, le COPED et le CAO Togo, deux organisations affiliées.

Cette mission a été rendue possible grâce au partenariat technique et financier de l'Union européenne. La CNSC / SYCED, avec ses partenaires, a déployé 50 moniteurs de CELI, 800 observateurs mobiles et 400 observateurs au piquet, tous identifiés au sein des 68 organisations membres de la CNSC Togo, des 35 membres de la SYCED et auprès d'autres organisations soeurs notamment les faitières régionales et nationales. Elle a également déployé 40 moniteurs de médias essentiellement identifiés parmi les journalistes et professionnels de médias.

Un dispositif de 360 observateurs encadrés par 40 superviseurs a été déployé pour suivre la phase de la révision de la liste électorale.

La coordination de la Mission est confiée à une équipe cadre et technique du projet forte de 30 personnes dont : un (1) Coordonnateur, un (1) coordonnateur adjoint en charge du monitoring des CELI ; un (1) responsable administratif et financier, un (1) analyste politique, un (1) chargé à la communication, un (1) chargé à la formation, un (1) chargé à la logis-

tique, un (1) gestionnaire-comptable, un (1) statisticien, un (1) informaticien/webmaster et vingt (20) opérateurs de saisie.

La mission d'observation a suivi la phase pré-électorale, la phase électorale et le processus de proclamation des résultats. La mission a observé:

- 2405 Centre de recensement et de vote (CRV) au cours de la révision de la liste électorale sur un total 4.088 CRV soit un taux de couverture de 58,83%

- 327 articles de journaux et 232 programmes de radios et télévisions ont été suivis par les moniteurs de médias;

- 3 522 bureaux de vote ont été observés le jour du scrutin dont 400 bureaux témoins sur un total 8 994 soit environ 40% du taux de couverture.

Le présent communiqué de presse ressort les principaux motifs de satisfaction (i) et des constats portant sur les dysfonctionnements, irrégularités et préoccupations (ii) et présente les principales recommandations (iii) pour l'amélioration des processus électoraux à venir.

I. MOTIFS DE SATISFACTION PAR RAPPORT AU DÉROULEMENT DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Conformément aux objectifs fixés à la mission, le processus électoral ayant conduit au scrutin du 25 avril 2015 au Togo a été organisé dans des conditions acceptables.

Plusieurs motifs de satisfaction sont relevés à toutes les phases du processus notamment :

1. la forte mobilisation de l'opinion publique, de la société civile, des partis politiques et de la communauté internationale en faveur de la crédibilité et de l'apaisement du processus électoral;
2. la participation active de la société civile à la culture démocratique, au droit de vote et la non-violence;
3. la constitution partielle, dans le patrimoine national, des kits de recensement biométrique;
4. le consensus trouvé autour du fichier électoral par la classe politique avec l'appui de l'OIF permettant la poursuite consensuelle du processus électoral;
5. le professionnalisme des journalistes de la presse

publique et privée dans le traitement et la gestion de l'information électorale;

6. le déroulement pacifique de la campagne électorale;

7. le financement public de la campagne électorale;

8. la cohésion et l'esprit de fraternité qui ont régné au sein des membres des CELI;

9. l'ouverture à l'heure de la majorité des bureaux de vote;

10. la disponibilité quasi totale du matériel électoral;

11. la présence effective et une forte représentativité politique du personnel du bureau de vote;

12. la forte représentation des délégués des partis politiques dans les bureaux de vote;

13. le financement public de la prise en charge des délégués des candidats ayant obtenu au moins 2% des suffrages au niveau national;

14. une large sécurisation des bureaux de vote par les agents de FOSEP 2015 faisant preuve en général d'un certain professionnalisme;

15. le déploiement massif et assez représentatif des observateurs nationaux et internationaux dans les CRV et BV mettant en confiance les électeurs;

16. le nouveau format de bulletin unique ayant permis de réduire considérablement le nombre de bulletin nul;

17. la volonté manifeste des candidats à trouver par consensus des solutions aux difficultés qui jalonnaient le processus comme une avancée vers le rétablissement de la confiance entre les acteurs politiques et le peuple ;

18. l'engagement du gouvernement et des autorités administratives et traditionnelles à faciliter les meilleures conditions d'organisation du scrutin;

19. la fidélité des agents de la CENI et de ses démembrements à l'expression des électeurs dans la proclamation des résultats du scrutin en rapport avec les PV obtenus par nos observateurs dans les 3 522 BV;

20. le calme et la non-violence prônés par les candidats malgré certaines réserves portées sur les résultats du vote.

II. PRÉOCCUPATIONS, CONSTATS D'IRRÉGULARITÉ, DE DYSFONCTIONNEMENTS RELATIFS AU PROCESSUS ÉLECTORAL

L'organisation et l'administration du processus électoral de 2015 n'ont pas été irréprochables. Des irrég-

gularités, dysfonctionnements et insuffisances pouvant affecter la qualité du processus électoral ont été constatés notamment :

1. l'échec des réformes constitutionnelles et institutionnelles relatives au cadre électoral (limitation du mandat présidentiel, adoption du mode de scrutin présidentiel à deux tours etc.)
2. la faiblesse dans l'organisation et la gestion du fichier électoral, le code électoral ne prenant pas en compte la «biométrie» dans l'enrôlement des électeurs;
3. l'insuffisante organisation de l'état civil ne favorisant pas la mise à jour du fichier électoral; plus de 75% des électeurs sont enrôlés sur témoignage, ce qui laisse ouvert le recours aux pratiques d'enregistrement non justifié;
4. le maintien du vote par anticipation offrant un double privilège aux agents de forces de sécurité et de défenses par rapport au droit au vote ;
5. la faible éducation politique et électorale des citoyens par la CENI et les partis et regroupements de partis politiques contrairement aux exigences de l'article 8 du code électoral et l'article 8 de la Constitution) ;
6. le montant relativement élevé de la caution de candidature à la présidence de la République qui devrait être symbolique et non dissuasive;
7. l'absence de subvention publique aux médias privés pour la couverture équitable de la campagne électorale;
8. l'interdiction par la HAAC de la couverture par les médias communautaires et confessionnels de la campagne électorale violant la liberté d'accès des citoyens à l'information politique et leur droit d'opinion ;
9. le faible intérêt des journaux, radios et télévisions aux questions sociales (éducation, santé, emploi, environnement) dans leurs articles et programmes de campagnes électorales;
10. l'utilisation disproportionnée des moyens de l'administration publique, la présence forte active des responsables publics et des entreprises publiques dans les activités de campagne, le manque de transparence sur l'origine du financement de la campagne en dehors des subventions accordées par l'Etat ;
11. le faible loyalisme de certains représentants et délégués des candidats dans les bureaux de vote, auprès des CELI et de la CENI ;
12. les pratiques d'intimidation, de manipulation et d'achat de conscience des électeurs et/ou agents électoraux;
13. le viol du secret de vote dans certains bureaux de vote;
14. le vote multiple par certains électeurs et/ou le bourrage d'urne par les membres de bureaux de vote, le vote sans carte d'électeurs etc. ;
15. l'impunité des auteurs des infractions aux règles électorales;
16. la difficulté pour certains électeurs à retrouver leur nom sur la liste d'émargement des BV ou à repérer leur bureau de vote dont sont victimes environs 65 000 électeurs potentiels dans le Grand Lomé ;
17. la fragilité institutionnelle d'une CENI trop politique qui éprouvent des difficultés à travailler en harmonie, instrumentalisée par les partis politiques autorisés à remplacer directement des candidats avalisés par l'Assemblée nationale;
18. le manque de bureaux aménagés, propres pour CELI, lesquelles sont obligées de loger le plus souvent dans les locaux des palais de justice, de la préfecture etc.;
19. le manque de dispositions claires et univoques du code électoral qui prévoient la typologie des irrégularités et dysfonctionnements devant conduire à l'annulation et à la reprise, au besoin, du vote dans des bureaux ou centres de vote incriminés;

20. l'absence de saisine de la Cour constitutionnelle par les candidats sur le contentieux électoral;
21. l'absence de l'enrôlement et du vote des Togolais de la diaspora.

III. PROPOSITIONS
D'ACTIONS PRIORITAIRES

Le Togo a fait des avancées dans l'organisation d'élections libres, démocratiques et apaisées. Cependant, le cadre électoral est encore fragile et nécessite des réformes diligentes et rapides pour renforcer la transparence et la crédibilité des processus électoraux au Togo.
La CNSC / SYCED recommande au Gouvernement, aux partis politiques, à la société civile et aux partenaires techniques et financiers de contribuer à:

Pour l'apaisement du climat politique

1. opérer avant la fin de la première session ordinaire de l'année 2015 de l'Assemblée nationale, les réformes constitutionnelles et institutionnelles relatives à la limitation du mandat présidentiel, à l'adoption du mode de scrutin présidentiel à deux tours, à l'organisation et au fonctionnement de la Cour constitutionnelle, à la prise en compte par la constitution de l'organisation et le fonctionnement de la CENI;
2. accompagner et appuyer la «commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles» présidée par Mme AWA NANA conformément à la recommandation 8 de la CVJR
3. instituer une CENI à caractère plus technique qui siégerait en permanence composée de sept (07) membres avec des démembrements (CELI, CLC et BV) de trois (03) membres dont les compétences et probités sont avérées et qui disposerait d'un secrétariat exécutif pour administrer ses opérations.

Pour renforcer la fiabilité du fichier électoral

4. instituer un fichier électoral biométrique par la création d'un «Conseil National du Fichier Electoral Biométrique (CNFEB)» chargé de la mise en place et de l'actualisation de ce fichier;
5. améliorer et renforcer la qualité de l'état civil national par une déclaration systématique des naissances et des décès par les communautés en vue d'une meilleure mise à jour du fichier électoral;
6. engager la responsabilité des prestataires de services ou opérateurs du recensement biométrique quant à la fiabilité du fichier électoral;
7. faire l'audit du fichier électoral après chaque recensement biométrique par un organisme indépendant recruté sur appel d'offre international avec l'implication active de la classe politique et de la société civile ;
8. renforcer les capacités de la société civile nationale en matière d'analyse et d'évaluation citoyennes du fichier électoral;
9. intégrer dans le code électoral toutes les questions relatives à «biométrie»;
10. mettre en place un dispositif opérationnel conformément à l'article 41 du code électoral pour l'enrôlement des Togolais de la diaspora.

Pour l'équité de la campagne électorale

11. accorder un financement public aux médias privés pour la couverture de la campagne électorale;

12. surveiller le plafond des dépenses liées aux élections par candidat, réguler l'utilisation des moyens de l'administration (fonctionnaires, voitures, subventions) lors de la campagne et appliquer le principe de transparence aux entreprises d'Etat et des sanctions au cas échéant.

Pour rétablir la confiance des acteurs politiques autour des résultats du scrutin

13. permettre aux médias et à la société civile de publier les résultats des bureaux de vote lorsqu'ils sont affichés;
14. annuler et réorganiser le scrutin dans les BV où les cas de vote multiple, de bourrage d'urne et d'achat de vote sont signalés et prouvés;
15. juger et punir conformément à l'article 123 et suivants du code électoral les personnes coupables d'infraction aux règles électorales;
16. revoir à la hausse le délai imparti pour la compilation et à la production du rapport sur les résultats au niveau des CELI de 24 H à 72 heures en amendement de l'article 29 du code électoral;
17. revoir à la hausse les délais de recours au contentieux de 48 heures à quatre (04) jours.

CONCLUSION:

Les résultats issus du décompte parallèle de la CNSC / SYCED, comparés avec ceux proclamés par la CENI se présentent comme suit:

CANDIDATS	RESULTATS CENI	ECART	RESULTATS CNSC (PVT)
Jean-Pierre Fabre (CAP 2015)	35,19%	+0,55%	35,74%
Mohamed Tchassona Traoré (MCD)	0,96%	+0,15%	1,11%
Komandega Gerry Taama (NET)	1,04%	+0,11%	1,15%
Tchabouré Gogué (ADDI)	4,03%	+0,52%	4,55%
Faure Gnassingbé (UNIR)	58,73%	-1,3%	57,43%

La marge d'erreur est comprise entre +0,55 et -1,3. Eu égard à ce qui précède, la CNSC / SYCED constate le rapprochement entre les résultats proclamés par la CENI et les données issues de notre décompte parallèle des résultats.

Fait à Lomé, le 19 mai 2015,

Pour la MOE 2015

Le Coordonnateur Général,

AMEGAKPO Komivi Séméko

INTERVIEW ADRIEN BÉLÉKI AKOUÉTÉ :

« DANS TOUS LES PAYS OÙ LE DIALOGUE SOCIAL N'ABOUTIT PAS À UN ACCORD, S'OUVRE TOUJOURS SUR UN BRAS DE FER ».

Après la trêve électorale, le front social s'annonce de nouveau mouvementé avec la prise de date de la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) avec la formation du prochain gouvernement. Pour Adrien Béléki Akouété, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale branche Afrique (CSI-Afrique), et ancien secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT), « il faut que le gouvernement et les centrales syndicales accordent leurs violons pour faire aboutir les revendications ». Dans une interview exclusive qu'il nous a accordée, le syndicaliste a accepté volontiers décrypter avec nous la situation sociale ; mais il a également abordé l'affaire de détournement de fonds qui élabousse la CSTT.

Focus Infos : Quel regard portez-vous sur le renouveau du syndicalisme au Togo ?

Adrien Béléki AKOUE : Merci beaucoup pour l'honneur que vous me faites en participant par votre journal à discuter sur le syndicalisme au Togo. Effectivement, le pluralisme syndical dans le cadre du renouveau démocratique, est vieux de 25 ans. Cela veut dire qu'il est encore jeune. Cependant, il faut reconnaître le dynamisme de ce syndicalisme dans sa lutte pour l'instauration de la liberté syndicale, de la lutte pour la démocratie elle-même, dans le cadre de la justice sociale, de la solidarité, de l'équité et du respect des droits humains et du droit syndical. Le chemin est encore long, parsemé de difficultés que sont le respect des normes dans les entreprises et sur les lieux de travail et le mieux être des travailleurs. Je pense que le dynamisme dont bénéficie le syndicalisme togolais est un atout pour la lutte pour le respect de leur engagement social.

F I : Depuis plusieurs mois, la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) devenue centrale syndicale, est en première ligne sur les conditions salariales des fonctionnaires. Le constat est au blocage avec le gouvernement. En tant que syndicaliste que conseilleriez-vous aux uns comme aux autres ?

A B A : Toutes les centrales se battent pour la même cause. Chaque regroupement utilise des moyens différents. Mais comme nous l'avons dit lors du dernier atelier à l'Institut G O E T H E l'unité d'action syndicale dans un contexte de pluralisme est la bonne voie pour atteindre les objectifs. Je pense que les deux tendances commencent par se parler. Il faut taire les incompréhensions et se mettre d'accord sur les points d'accord pour faire avancer les discussions. Tout employeur ou tout gouvernement surfe sur la division pour ne pas bouger. Les camarades le savent bien. Alors il faut accorder les violons pour faire aboutir les revendications.

F I : Après la trêve observée en raison de l'élection présidentielle, la STT donne un ultimatum de dix jours au gouvernement pour trouver des solutions à ses revendications sous peine de reprendre ses actions. S'achemine-t-on une fois encore vers un bras de fer entre les deux parties ? Que faire pour éviter cela ?

A B A : Dans tous les pays où le dialogue n'aboutit pas à un accord s'ouvre toujours sur un bras de fer. Il faut aussi éviter que le bras de fer dure car il ne donne pas un bon résultat au syndicat. Mon souhait est que les deux groupes la coordination et la synergie se retrouvent pour constituer une véritable

force de proposition.

F I : Que vous inspirent les divisions et les conflits au sein des centrales syndicales et que faire pour qu'elles parlent d'une même voix face au gouvernement ?

A B A : La seule et unique voie est la mise en place d'un véritable cadre intersyndical pour harmoniser les points qui font consensus et aller de l'avant.

F I : Vous étiez le secrétaire général de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT), secouée aujourd'hui par une crise interne liée à un détournement de fonds. Mais on ne vous a presque pas entendu sur cette crise !

A B A : Sur la crise à la CSTT et comme vous le soulignez j'ai voulu prendre du recul. Mais il faut comprendre que toute organisation connaît en un moment des crises de croissance. Voilà ce que vit la CSTT. Je suis sûr que les militants vont surmonter cette crise et redonner confiance aux travailleurs. Tout cela si les militants mettent en avant la vie de la Confédération oubliant leurs ego et leurs intérêts personnels. Les discussions doivent se faire dans la sérénité et la transparence totale.



F I : Dans cette affaire qui élabousse la CSTT on parle de 300 millions de FCFA qui auraient été détournés. Le conseil syndical convoqué la dernière fois n'a pas abouti. Et les malversations, selon l'actuel secrétaire général M. Sébastien Têvi, datent de votre époque. Est-ce qu'il y a une culture de détournement de fonds à la CSTT ?

A B A : Dire qu'il y a une culture de détournement à la CSTT je ne saurais le dire. Nous vivons tous quelque chose qui me surprend. Raison pour laquelle je crois que tout doit se faire dans la sérénité, le respect des textes, le respect des militants et dans la transparence totale.

F I : Aujourd'hui deux factions aux positions diamétralement opposées s'affrontent pour le contrôle de la centrale. Pensez-vous qu'on peut les concilier ? Et tant qu'ancien secrétaire général de la CSTT, quelle sortie entrevoyez-vous pour cette crise ?

A B A : Comme je viens de le dire,

que tout se passe dans le respect des textes, dans la sérénité et le respect des militants. Je ne suis pas sûr que les deux factions veulent la disparition de la CSTT. Aucune ne veut endosser cette responsabilité. Et nous ne le souhaitons. J'en prendrai une grande responsabilité pour des raisons que je me garde de dire maintenant.

F I : Le Président Faure Gnassingbé réélu à la tête du pays a déclaré (lors de la campagne électorale) qu'il placerait ce mandat sous le signe social. Quel sont à votre avis les choix prioritaires qu'il devrait faire ?

A B A : En tant que syndicaliste je salue ce choix du Président. Pour ma part, je pense que la priorité doit être de : - Réduire les inégalités que nous observons actuellement avec un taux de chômage élevé des jeunes - élargir la couverture sociale aux acteurs de l'économie informelle et aux paysans ; - Renforcer le dialogue social en mettant en place un conseil économique et social.

LA CROIX ROUGE TOGOLAISE SE DÉVOILE AUX HOMMES DES MÉDIAS

Une journée d'échange et d'information a réuni ce vendredi 29 Mai 2015 à Lomé les journalistes et professionnels de la communication. L'initiative émane du Comité internationale de la Croix rouge (CICR) et de son démembrement togolais, la Croix rouge togolaise (CRT).

Il s'agit de familiariser les hommes des médias avec les notions du droit international humanitaire, les enjeux humanitaires de l'heure, le principe d'intervention dans les situations d'urgence, les menaces sur les soins de santé, le non respect de la neutralité de la Croix rouge, bref tout sur le Mouvement de la Croix rouge.

M. Gagno Norbert PANIAH, justifiant le bien-fondé de cette ren-

contre, a déclaré que dans un monde devenu, un village planétaire, la communication a quitté son statut de simple moyen d'information pour se transformer en un véritable outil de développement. Il faut, a-t-il poursuivi, communiquer et échanger pour se faire connaître et de même, il faut communiquer et échanger pour connaître les autres. C'est pourquoi, a souligné M. PANIAH, la CRT met toujours un point d'honneur, à asso-

cier la presse à ses activités. Pour sa part, le chef du Bureau CICR à Lomé, M. Emmanuel PLACCA, n'a non plus manqué de rappeler le rôle combien important que jouent les médias dans le monde humanitaire. A ce propos, il a invité les médias à s'intéresser beaucoup plus encore aux actions de la Croix rouge.

Des échanges au cours de cette rencontre, ont tourné autour des présentations des activités du CICR et de la CRT et des films. Notons que le CICR est un organisme humanitaire créé en 1863 et basée en Suisse. Il dispose actuellement de

bureaux dans plus de 80 pays et compte quelques 12 000 collaborateurs à travers le monde.

Créée au Togo le 26 Février 1959, la CRT, a été reconnue le 13 septembre 1960 par le gouvernement togolais comme organisation de secours volontaire et le 07 septembre 1961 par le CICR.



A droite le président de la Croix-rouge togolaise

Elle est présente sur toute l'étendue du territoire national avec plus de 15 000 membres, et 60 000 volontaires.

M. AHINGOE AYI ADUAYOM, MAÎTRE BIJOUTIER :

✎ Albert AGBEKO

« SI RIEN N'EST FAIT, ON ASSISTERA À LA DISPARITION DE LA BIJOUTERIE AU TOGO »

Bien que la bijouterie-joaillerie soit un secteur qui offre sous d'autres cieux de multiples opportunités d'emplois dans des domaines variés tels que la création, la conception, la fabrication ou encore la distribution, au Togo, il est en plein déclin. Si rien n'est fait, on assistera à sa disparition ; tel est en tout cas le constat de M. Ahingoe Ayi Aduayom. Patron d'un atelier de bijouterie à Sokodé, environ 300 km au nord de Lomé, l'homme a une vingtaine d'années d'expérience.

Comme principale cause du déclin de ce métier qui jadis fit la fortune de beaucoup de Togolais, Ahingo pointe l'invasion du marché national par les produits chinois. « L'apparition des bijoux chinois a fait que les femmes ne considèrent plus nos fabrications alors qu'avant lors de leurs sorties publiques, elles rivalisaient en matière du port des colliers ou bracelets en or. Aujourd'hui, elles nous ont déserté au profit de ces produits chinois qu'elles trouvent à la portée de leur bourse, oubliant que quand ces produits se gâtent, c'est à nous qu'elles les apportent pour répara-

tion », se plaint-il.

Celles qui ont encore le courage de commander les produits locaux, n'acceptent pas les prix fixés ou refusent de payer après avoir retiré les produits, déplore Ahingo qui s'inquiète pour la survie de son métier également menacé par la flambée des prix des matières premières. L'avenir est donc incertain pour ce secteur dans lequel la jeune génération hésite à faire carrière. « Quel est ce jeune qui aujourd'hui, voudrait nous emboîter le pas ? Il n'y en a pas. Et d'ailleurs, les rares

apprentis qu'on m'a amenés, je ne les ai pas acceptés parce qu'il n'y a pas de demande », souligne le bijoutier.

Cette situation difficile, fait remarquer Ahingo, contraint bon nombre de bijoutiers à d'autres activités parallèles pour joindre les deux bouts. « Moi-même je me rabats sur Cotonou pour vendre mes produits car là-bas, il y a encore un peu de considération pour les produits en or », dit-il.

Le bijoutier avoue que si le métier était ainsi à ses débuts, il n'allait pas s'y aventurer. Né d'un père bijoutier et dopé par le succès de son frère, c'est tout naturellement qu'il leur emboîta le pas.

« C'est au vu surtout des avantages tirés par mon frère que j'ai décidé de m'y engager. J'avais remarqué que ce métier pouvait me nourrir », dit-il.



Le terme «bijouterie» désigne l'ensemble des éléments de parure qui peuvent être réalisés dans des matériaux très divers allant du métal jusqu'au bois. L'or et l'argent sont les métaux les plus utilisés en bijouterie. Le bijoutier est l'ouvrier ou

l'artisan qui fabrique des bijoux qui ne recevront pas de pierres et dont le métal est l'élément principal de décor. La bijouterie faite à l'aide de matériaux non précieux est appelée de nos jours «bijouterie fantaisie».



TOUTE LA PUISSANCE QU'IL VOUS FAUT

EQUIPEMENTS DE CHANTIER & GÉNÉRATEURS

Construits sur mesure pour répondre exactement à vos besoins



 **CFAO MOTORS TOGO**
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL



FORMATION DES JEUNES EN ENTREPRENEURIAT : UNE CINQUANTAINES D'ÉTUDIANTS TOGOLAIS FORMÉS PAR L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS

En 2009, le Président américain Barack Obama avait élevé l'entrepreneuriat à la hauteur d'un pilier crucial de l'engagement total des Etats-Unis comme moyen d'approfondir les liens entre son pays et la communauté internationale. Dans la droite ligne de cette déclaration, les Etats-Unis encouragent un partenariat public-privé en faveur des jeunes entrepreneurs à travers le monde. Au Togo, cet appui se manifeste à travers le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIEJ).

C'est dans ce sens que du 21 au 23 mai dernier, à l'initiative de l'Ambassade des Etats-Unis à Lomé, une cinquantaine de jeunes étudiants de l'Université de Lomé, niveau Licence, ont été sélectionnés pour suivre un programme de renforcement de capacité en entrepreneuriat « YouthCan 2015 ».

Durant les trois jours, les jeunes entrepreneurs ont suivi des formations axées sur le ciblage et la segmentation des marchés, la comptabilité d'entreprise, la simulation d'entreprise, une présentation sur les sources de financement des initiatives des jeunes, la rédaction du plan d'affaire, les opportuni-

tés d'affaire et comment créer son entreprise.

A l'ouverture des travaux, David Newton, Attaché économique et commercial à l'Ambassade des Etats-Unis à Lomé, a marqué l'intérêt de son pays pour les projets d'affaires de ces jeunes estimant que « l'entrepreneuriat est l'une des voies les plus puissantes pour les individus d'améliorer leurs propres situations économiques ». Il promet, souligne-t-il, la croissance économique, la création de l'emploi, la stabilité et l'émancipation de la jeunesse et de la femme. Il réalise le potentiel et les aspi-

ration de millions de personnes à travers le monde et procure les opportunités d'emploi pour les générations de jeunes gens, a encore indiqué M. Newton.

Il a terminé ses propos sur une note d'espoir en réaffirmant qu'il espère que la jeunesse togolaise sera fortement inspirée pour le rayonnement des affaires et, partant la résorption du chômage pour un Togo stable et prospère.

La directrice générale de l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME/PMI (ANPGF), Mme. Naka De Souza-Gnassingbé, a exprimé sa gratitude à l'Ambassade des Etats-Unis. Tout en déclarant ouverte les portes de son Agence à ces jeunes entrepreneurs, la directrice attend qu'ils sauront saisir les opportunités d'affaires qui s'offrent



(Au centre) M. David NEWTON, attaché économique et commercial à l'Ambassade des USA

devant eux à travers cette formation.

« Avec leur plan d'affaire, ils pourront venir vers nous, nous allons les aider à monter leurs entreprises, renforcer leur capacité à s'auto-employer plutôt que d'attendre que l'administration qui est déjà satu-

rée puisse les financer », a déclaré Mme De Souza-Gnassingbé pour qui, le gouvernement togolais veut combattre le chômage et celui des jeunes et c'est par l'entrepreneuriat essentiellement, l'auto-emploi qu'on pourra y arriver.

C'EST LA VIE

VOTRE SÉRIE ÉVÈNEMENT,
TOUS LES MERCREDIS À 20H30 À PARTIR DU 10 JUIN

4 LA GRANDE CHAÎNE AFRICAINE

www.aplus-afrique.tv

SEULEMENT SUR **LES BOUQUETS
CANAL+**

FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ NINA:

ENTRE DROITS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS...LA POLÉMIQUE !

Le 30 avril dernier, après une vingtaine d'années d'activités au Togo, la société Nina déposait son bilan, mettant au chômage un millier de travailleurs. Alors que les droits et mesures d'accompagnement du personnel ont été liquidés, certains travailleurs s'estimant lésés, manifestent leur mécontentement et s'en prennent aux délégués.

Au-delà des raisons qui ont conduit à la fermeture de la société, Focus Infos s'intéresse dans ce dossier, à ce conflit qui empoisonne les relations entre les anciens travailleurs de Nina et leur ex employeur.

Installée au Togo depuis 1991, Nina est l'une des sociétés du groupe éponyme, également présente au Sénégal, au Nigéria.

En Côte d'Ivoire et au Ghana, l'entreprise a fermé ses portes. Bénéficiant des avantages de la zone franche, Nina est spécialisée dans la fabrication de mèches de tresse (Nova Braid, Fam, Bimbo body, Larissa...) et de tissage (Hélène, Philo, Corine...). Elle emploie un millier de personnes qui travaillent par rotation dans deux sections : la section perruque ou section wig et celle tissage ou section weaving.

DIFFICULTES :

Selon nos informations, les difficultés de Nina ont commencé en 2010 avec les fluctuations du cours du dollar. « Les matières premières utilisées par la société sont achetées à l'étranger en dollar mais les produits finis sont vendus en FCFA. La perte de change subie de ce fait est considérable ; rendant la balance des comptes déficitaire », explique M. Bassoma Mora, Directeur de l'Emploi et des lois sociales à la Société d'Administration de la Zone Franche (SAZOF). « Lorsque le cours du dollar augmente sur le marché international, cela pénalise la société parce qu'elle ne peut augmenter les prix de ses produits. En tout cas, les clients ne l'accepteraient pas », renchérit M. Etou Kodjo, un délégué du personnel à Nina.

Ainsi depuis plusieurs années, les activités de Nina étaient de moins en moins rentables, pendant que les charges sociales de la société allaient en s'alourdissant. « La masse salariale et les cotisations à la CNSS (Ndlr: Caisse Nationale de Sécurité Sociale) augmentent au fil des années », souligne M. Bassoma.

A ces difficultés, s'ajoute celle liée à la concurrence des pro-

duits chinois qui inondent le marché national et celui de la sous région où les produits sont exportés.

LE DÉPÔT DE BILAN

Face à ces soucis, la direction de Nina procède en 2012 à la fermeture de la section perruque. « Mais il n'y avait pas eu de licenciement à ce moment-là. Les travailleurs de la section perruque ont été mutés vers la section tissage, ce qui a entraîné le doublement de l'effectif de cette section », raconte M. Etou.

Cette mesure cependant était loin de mettre fin aux problèmes de l'entreprise. Dans la tourmente, la société s'est vue contrainte de demander en 2013, des départs volontaires. 108 travailleurs dont 107 contractuels et un permanent acceptent la mesure contre le paiement de leurs droits.

« L'année 2014 n'a pas été bonne pour Nina. Les travailleurs étaient inquiets parce qu'il n'y avait pas assez de commandes, pas assez d'activités », témoigne M. Bassoma. « On sentait que la situation était devenue difficile pour Nina. Les commandes tombaient au compte-goutte ; les activités étaient presque au ralenti », confirme M. Etou.

Essoufflée, Nina saisit la SAZOF début mars 2015 pour lui faire part de ses ennuis et de son intention de déposer le bilan. « Lorsqu'ils nous ont saisis, nous leur avons conseillé de recourir au chômage technique parce que lorsqu'il y a des difficultés économiques, l'employeur a la possibilité de recourir au chômage technique pour sauver la situation. A ce niveau, la marge est de 2 mois. Mais lorsque la situation persiste, l'employeur est obligé d'aller au licenciement collectif », explique M. Bassoma.

Ainsi entre mars et avril, Nina procède au chômage technique

sans réussir à redresser la situation. « Ils ont essayé le chômage technique entre mars et avril mais après ils sont revenus nous expliquer que la situation perdurait et que vu l'effectif du personnel, cela risquait d'entraîner plus tard des conséquences sur le paiement de droits », se rappelle le Directeur de l'Emploi et des lois sociales.

Le 30 avril 2015, la direction de Nina prononce la fermeture de l'usine avec un effectif total de 893 travailleurs.

« Cela laisse un goût amer à la SAZOF, à la zone franche et à tout le Togo. L'impact social est très important. Pour le moment, nous ne savons pas ce qu'ils vont faire dans les mois ou années à venir mais notre espoir, c'est qu'ils trouvent des occasions de revenir au Togo pour continuer cette activité ou autre chose afin de donner du travail aux Togolais », affirme M. Atsouvi Yawo SIKPA, Directeur général adjoint de la SAZOF.

LA POLÉMIQUE...

Les droits et mesures d'accompagnement versés au personnel suite à la fermeture de l'entreprise continuent de susciter des remous. « Dans ce genre de situation, il peut toujours avoir des erreurs. Effectivement, au lendemain du paiement des droits et mesures d'accompagnement, on a enregistré quelques travailleurs qui ont commencé à se plaindre. On a donc demandé à la société de recenser toutes ces personnes pour étudier leurs cas », clarifie M. Bassoma.

Les motifs des plaintes sont de plusieurs ordres. Certains travailleurs soutiennent que leurs droits n'ont pas été bien calculés. C'est le cas de Yibo Komlan : « J'ai une ancienneté de 14 ans mais mes droits ont été calculés avec une ancienneté de 10 ans ». Un deuxième groupe de travailleurs estimant que les mesures d'accompagnement sont insuffisantes, réclament 12 mois de salaires. « Ce que nous réclamons aujourd'hui, c'est que la direction revoie les mesures d'accompagnement et qu'elle nous verse au moins 12 mois de salaire », soutiennent la plupart d'entre eux.

A ces travailleurs, M. Bassoma répond : « Ce qui nous préoccupe le plus, ce sont les plaintes concernant les calculs des droits, la détermina-



tion de l'ancienneté. Le directeur général adjoint est resté et il va se charger d'indemniser les personnes qui se trouvent dans ce cas. Nous mêmes on essayera de prendre attache avec eux pour voir cela de près. Pour ceux qui réclament 12 mois de salaires comme mesures d'accompagnement, je ne crois pas que ce soit un volet sur lequel l'entreprise accepterait de revenir. A ce groupe de travailleurs, nous allons expliquer ce que sont les mesures d'accompagnement.

Les travailleurs mécontents s'en prennent aux délégués du personnel à qui ils reprochent de n'avoir pas su bien négocier. Pire, ils les accusent d'avoir bénéficié d'un traitement de faveur. « La négociation des droits et mesures d'accompagnement ne devraient pas être faite par nos seuls délégués. Lorsque nous avons appris qu'ils négociaient, nous leur avons dit de nous informer régulièrement de l'état d'avancement des discussions pour que nous puissions si possible, les appuyer. Mais ils nous ont répondu que les négociations étaient en bonne voie. A la fin, nous avons remarqué que les mesures d'accompagnement étaient de trois mois au lieu de trois ans. En plus nous n'avons perçu que la moitié de nos cotisations à la CNSS mais lorsque nous nous sommes renseignés auprès des syndicats, ils nous ont expliqué que cela ne devrait pas être ainsi. Quand nous avons abordé le sujet, les mêmes délégués ont joué de leur influence pour nous convaincre de prendre la moi-

tié des cotisations. Plus grave, depuis que nous avons commencé les réclamations, aucun délégué n'est venu nous soutenir. Tout cela nous fait penser qu'eux ont bénéficié d'un

traitement de faveur de la part de nos patrons », lance un travailleur mécontent.

M. Etou balaie ces critiques du revers de la main, les assimilant à de la mauvaise foi et à de l'ingratitude. « Le devoir d'un délégué du personnel est de protéger les travailleurs et de défendre leurs droits. En réalité, les anciennetés de 1997 jusqu'à 2000 avaient été déjà payés ; en 2006 également. Normalement, dans le calcul des droits, on doit prendre en compte l'année 2007. Mais nous avons négocié et obtenu de la direction qu'elle remonte jusqu'à la date d'embauche de chaque travailleur. Pour les mesures d'accompagnement, on a demandé à la direction de contribuer au remboursement des prêts contractés par les travailleurs permanents auprès des banques. Le DG nous a alors demandé d'aller voir le PDG. Ce dernier a accepté de payer deux mois supplémentaires pour les permanents, ce qui équivaut à 5 mois de salaires comme mesures d'accompagnement pour les permanents et 3 mois pour les temporaires et contractuels. Bref, nous délégués du personnel, nous nous sommes battus pour que chaque travailleur à Nina puisse partir avec quelque chose de consistant. Il y a eu beaucoup d'arrangement en faveur de nos camarades que nous ne pouvons pas étaler sur la place publique. Nos camarades qui nous critiquent aujourd'hui, je leur demande simplement d'examiner ce qu'on leur a versé comme mesures d'accompagnement et ils se rendront compte de ce que nous avons fait pour eux. Nous, on s'est sacrifié pour eux mais en retour ils nous critiquent. Moi je n'arrive pas à digérer ça ».

QUATRE LÉGENDES DU FOOTBALL TOGOLAIS DES ANNÉES 60 À 80: QUE SONT DEVENUS ISSA SAKIBOU, MADJEDJE ESSOWAVANA, EZÉ TOMÉDÉGBÉ ET IRLANKE OUKPEDOU?

Ils ont jadis fait les beaux jours du football togolais. Puis se sont éclipsés sans que les projecteurs, plus jamais, ne reviennent sur eux. Pire, des coéquipiers qui hier étaient très liés, une fois la carrière interrompue, ne se sont plus jamais retrouvés.

« Il y a déjà 25 ou 30 ans que j'ai vu Amouzou Tété et mon capitaine Issa Sakibou pour la dernière fois, alors que nous vivons dans le même pays. Pourtant, nous fûmes des coéquipiers très liés; c'est très malheureux ». Cette déclaration de Ezé Tomédégbé au la 8^e édition du « tournoi de retrouvaille » organisé en hommage aux anciens footballeurs togolais en mai dernier à Atakpamé, a interpellé plus d'un. Ce tournoi a été remporté par les gaillards d'Avédji face à neuf (9) autres équipes venues de tout le Togo. Pour l'organisateur Serge BENISSAN, toutes les équipes sont victorieuses, car selon lui, l'objectif qui est de regrouper les vieilles gloires est atteint.

Faisant partie du voyage d'Atakpamé, Focus Infos a cherché à savoir ce que sont devenus Issa Sakibou, Madjedje Essowavana, Ezé Tomédégbé et Irlanke Oukpedou, quatre vieilles gloires du football togolais des années 60 à 80.

ISSA SAKIBOU

« Je suis né en 1952 à Sokodé, ville où j'ai passé mon enfance et ai fait mes études primaires et secondaires; nanti d'un CAP en mécanique générale en 1978. Aujourd'hui, je suis enseignant au lycée technique de Sokodé », ainsi se présente Issa Sakibou. Pour les amoureux du ballon rond, ce nom rappelle l'ancien capitaine du « Onze national » du Togo des années 1970. Du haut de ses 1m 90 et avec un physique toujours imposant, l'homme a successivement été sociétaire de Espérance Club, de Tchaoudjo FC puis de Sémassi Football Club. Du début de sa carrière en 1969 à son arrêt en 1987, Issa n'a évolué que dans des clubs de Sokodé. Mais il n'a véritablement acquis sa notoriété que durant les huit (8) années passées en équipe nationale. Le capitaine-défenseur a encore la nostalgie de son passé glorieux. « Au Ghana, en Gambie, au Sénégal, au Maroc, en Guinée ..., nous nous imposions à l'époque. Mais, mon plus beau souvenir est celui d'avoir remporté la coupe de l'entente en 1979 », se souvient le coéquipier de Kodjovi Mawouéna. Entre temps entraîneur adjoint puis entraîneur de Sémassi FC, Issa Sakibou assure actuellement le poste du Directeur Technique. « Matériellement, le football ne m'a absolument rien rapporté. Je regrette parfois le choix prioritaire d'une carrière footballis-

tique. Ainsi, avec l'atmosphère sportive togolaise, je conseille aux plus jeunes de cultiver une compétence professionnelle avant de s'adonner au football », nous confie la vieille gloire.

MADJEDJE ESSOWAVANA

« Ma carrière, j'y ai volontairement mis fin en 1988. Je suis très heureux d'avoir été plusieurs fois champion du Togo et remporté la coupe de la CEDEAO en 1984 en Côte d'Ivoire. Mais, le match Sémassi de Sokodé et Ashanti Kotoko de Koumassi, est l'un des plus mauvais souvenirs de ma carrière de footballeur », raconte l'ancien joueur avec émotion.

Né le 04 Mars 1956 à Niamtougou, Essowavana fit ses études primaires et secondaires entre Sokodé, Agoulou, Bassar et Bafilo. Il était juste un petit footballeur de 1m65. Pourtant, partout où il passait, le jeune faisait montre d'un savoir-faire extraordinaire. A l'époque, comme tout brillant sportif de la région centrale, il intègre Sara Sport Club de Bafilo puis Sémassi FC de Sokodé, avant même d'obtenir son CAP en dessin de bâtiment au lycée technique de la ville.

Il sera convoqué en équipe nationale en 1980 et y passera 5 années. Ayant évolué au poste de latéral, Madjedje Essowavana a marqué le football togolais de son empreinte. « Je n'ai pu rien réaliser avec le football parce qu'en notre temps, il ne valait que l'honneur. Aujourd'hui, le football est devenu rentable. Aux jeunes, nous disons que le football est éphémère. Qu'ils en profitent au maximum, mais de la manière la plus sage », conseille le technicien. Par rapport aux problèmes du football togolais, il pense qu'il est impératif d'associer les vieilles gloires à la gestion de la FTF. Aujourd'hui à la retraite, il fait partie des dirigeants du club de Sémassi.

EZÉ TOMÉDÉGBÉ

Ancien capitaine de Gomido de Kpalimé, ancien international du football togolais, son nom revient le plus souvent dans l'histoire des vieilles gloires de notre football. Après une enfance dans sa famille adoptive à Kumassi, très jeune, Ezé Tomédégbé a évolué dans l'équipe de deuxième division d'Ashanti-Manpon puis de Kotoko-junior de Kumassi durant les années 1960. Il obtint son diplôme supérieur



ISSA SAKIBOU



MADJEDJE ESSOWAVANA



EZÉ TOMÉDÉGBÉ



IRLANKÉ OUKPEDOU

en ingénierie mécanique à Kpendo Technical Institut. Au moment où le jeune hésitait entre le choix d'une carrière dans la mécanique et celle footballistique, il rentre au pays en 1971 pour des raisons familiales.

Quoique gaillard, il reprend ses études primaires puis secondaires au Togo. Après son CEP, avec la politique sportive scolaire à l'époque, un conflit opposa le proviseur Bataba du lycée d'Adidogomé au proviseur du lycée de Kpodji par rapport à son recrutement. Toujours sur les bancs, il évoluera sous les maillots de Kloto FC, l'Etoile filante de Kpalimé. « Alors que j'étais capitaine de Gomido, je fus convoqué en équipe nationale en 1977 aux côtés d'Oclo Mawouéna, Djobo Atoulassi, Dosrès komi, Kwassi Ayivo, Amouzou Tété et Lawson Placca. On était juste encadré par une coalition d'entraîneurs locaux, mais notre football était très esthétique », se souvient le vieille homme. Meilleur buteur du championnat togolais en 1984, l'homme s'était fait remarquer au plan international durant les quatre éditions du tournoi de la zone 3, durant lesquelles il a toujours été en finale. Au

début, secrétaire de bureau à la mairie de Kpalimé, il a été nommé en 1994 au poste de secrétaire principal puis Secrétaire Général de la préfecture, poste qu'il occupe actuellement. « Le football m'a permis de me réaliser. Raison pour laquelle d'une manière ou d'une autre je le pratique toujours. A l'exception de notre piètre figuration aux diverses éditions de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) dont la campagne ivoirienne de 1984, je ne regrette rien de ma carrière », conclut le dirigeant de Gomido.

IRLANKÉ OUKPEDOU

« Le football est un choix. Quand on s'y met, il faut s'y donner et il faut du sérieux. C'est un métier, quand on le commence, il faut aller au bout. Grâce au football, non seulement, je suis en bonne santé mais aussi, je suis devenu un cadre de la société des postes du Togo, fonction que j'ai commencé en 1992 et que j'exerce toujours », se félicite Irlanké. Le meilleur buteur du championnat togolais en 1994, fut joueur de Kotoko FC et d'Asko FC, équipe dans laquelle il a évolué de 1982 à 1995. Le redoutable attaquant du club de la Kozah est convoqué en sélection nationale en

1995. Aux côtés de Salou Bachirou, de Lawson placca, de Nibombé Waké et autres, le jeune Oukpedou a exprimé son génie au grand bonheur du football togolais. « J'ai passé trois (3) années en équipe nationale, entre 1996 et 1998. J'en ai gardé de très bons souvenirs. Je n'oublierai jamais la qualification pour la CAN jouée au Caire en 1996. Deux faits me sont restés : après le match, nous avions peur d'échanger nos maillots avec nos adversaires; nous avions pris les leurs mais nous ne voulions pas leur remettre les nôtres. Ensuite, nous fûmes payés à 15000 FCFA pour dix jours au Caire. Comparativement à ce qu'est devenue la sélection depuis un temps, si je peux, je me rajeunirais pour jouer », se souvient-il.

L'ex Epervier est né en 1963 à Tchamba, ville où il fera ses études primaires et secondaires. Depuis les bancs, il tapait dans le ballon rond jusqu'à l'obtention de son BAC. « Lors du recrutement à la Poste, il y avait assez de candidats très compétents. Mais, ma popularité acquise grâce à ma carrière sportive a aussi influencé le choix de ma personne », reconnaît-il.

L'INOXYDABLE AGBOTI YAWO !

« LA MUSIQUE, C'EST UN DON DE DIEU »

Figure de proue de la musique togolaise, Agboti Yawo Mawuëna est l'un des artistes qui ont fait danser le public ces trente dernières années. Et pourtant, rien ne prédisposait l'auteur du tube «Ablodé gbadja» à une carrière musicale. Enfant, il rêvait d'être douanier ou policier. Aujourd'hui, Agboti Yawo vit pleinement de la musique. Après une parenthèse à l'extérieur, l'artiste est de retour au bercail et ses chansons ont encore du succès comme à ses débuts. C'est donc cet artiste au talent inoxydable que Focus infos vous fait redécouvrir à travers cette interview.

F I : Après quelques années à l'extérieur, vous êtes de retour au pays et on vous voit sur la scène musicale togolaise avec toujours autant de succès. A quoi est due cette longévité ?

Agboti Yawo : Chacun a son don. La musique, c'est ce que l'Eternel Dieu m'a donné. Tant que je vivrai, je dois démontrer toujours le don de l'Eternel. Ce n'est pas seulement une passion mais c'est aussi un travail dans lequel je trouve pleinement de la bénédiction. Je voulais être policier ou douanier. Ce sont les deux métiers qui me passionnaient. Au Collège, pendant la semaine culturelle, j'ai participé à un concours de chants, et la chanson que j'ai composée a eu le premier prix. Plus tard, ayant remarqué mon talent, un professeur de Français du nom de M. Atsou, qui était dans le secteur des arts et de la culture, m'a conseillé de quitter Kouvè pour Lomé. Il m'amena alors chez Melo-Togo. J'étais bien intégré au sein du groupe mais j'étais confronté à un dilemme : continuer dans la musique ou poursuivre les études. J'ai finalement choisi la deuxième option et j'ai quitté le groupe. En 1977, Radio Lomé a lancé un concours de chanson inter-ville. Je me suis inscrit à ce concours et c'est là où j'ai composé la chanson « A toi ma mère ».

Le jour du concours, l'équipe de Radio Lomé était arrivée avec Ahadzi Komla en tête, pour suivre la prestation des différents candidats. Lorsque mon tour arriva, j'ai été envahi par le public sur le podium; mes prédécesseurs n'avaient pas reçu un tel accueil. Le jury porta son choix sur moi pour représenter la circonscription de Tabligbo. De son côté, Afia Mala a été retenue pour la circonscription de Vogan. C'est comme ça que ma carrière dans la musique a commencé. L'Eternel Dieu a voulu que je sois sa créature qui démontre son savoir-faire. Ma musique je la fais pour la gloire de l'Eternel. C'est pourquoi avant de chanter, je pense au message à transmettre au public. Il faut que ce message arrive à toucher le cœur, le cerveau et le corps. C'est pour cela que ma musique dure jusqu'à présent.

F. I : Quand je dis « Ablodé Gbadza ! », qu'est-ce que ça vous rappelle ?

A Y : Je pense avant tout à l'indépendance du Togo et à la lutte de notre premier Président pour que nous puissions avoir notre souveraineté. Ce mot, je l'ai trouvé dans le discours du premier Président qui disait : « Togo, te voilà aujourd'hui libre. Ablodé!... Ablodé Gbadza! ». Après les soubresauts politiques, toutes les forces vives de la nation devraient se retrouver en Confé-

rence nationale souveraine. Aucun artiste n'a été invité à cette assise nationale. A la maison, j'écoutais les conférenciers : des moqueries, des injures fusaient alors que ceux qui étaient dans la salle étaient des élites capables de trouver des solutions aux problèmes de notre pays. Cette assise était devenue du n'importe quoi. Je me suis dit: comme ils ne nous ont pas invités, je vais leur envoyer une « bombe » qui va leur rappeler la phrase de notre président Sylvanus Olympio. C'est pourquoi j'ai dit dans la chanson: « Un nouveau jour s'est levé; que tout le monde le sache. Un nouveau jour, c'est un nouveau départ. Ablodé Gbadza! ». Bref, Ablodé Gbadza me rappelle la conférence nationale. Moi aussi j'ai apporté ma contribution pour que cette conférence soit un souvenir agréable pour les Togolais.

F. I : Mais cette chanson vous a valu des ennuis !

A Y : Tu l'as bien dit; certains ont pensé que cette chanson était dirigée contre eux alors que ce n'était pas mon intention. Mon idée était de renforcer la solidarité, la cohésion nationale, la citoyenneté et que notre nationalisme soit reconnu partout dans le monde.

Ainsi on a propagé dans la ville de fausses rumeurs. « On a tué Agboti, on a enlevé Agboti... », racontait-on. Face à cette situation, le directeur de Togo-Presse a envoyé ses journalistes pour m'interviewer. «Ablodé gbadza» est une chanson à succès jouée chaque 27 avril, jour de l'indépendance. Mais je n'ai pas encore fait le clip de cette chanson. J'attends encore qu'elle soit acceptée par tout le monde.

cigarette Craven A. Mais l'amour



F I : Votre chanson dédiée à Nelson Mandela, a fait connaître à beaucoup de Togolais, ce personnage emblématique de l'histoire contemporaine. Dites-nous comment est né ce désir de composer une chanson à cette époque pour ce prisonnier célèbre ?

A Y : J'ai d'abord pensé au Pasteur Martin Luther King qui a lutté en Amérique pour que les Blancs comprennent que nous sommes tous égaux. Ensuite je me suis dit que si quelqu'un lutte pour ses frères, l'égalité des races, et que cette personne est emprisonnée depuis plusieurs années, je ne peux pas me taire parce que j'aime la vérité; donc je dois chanter pour Nelson Mandela. J'ai prié, j'ai demandé à l'Eternel que cette chanson soit une clé pour que Mandela sorte de prison. Lorsque le Togo devait organiser le sommet Franco-Africain (NDLR : en 1986) j'ai composé cette chanson. Le ministre Agbo Yao m'avait appelé dans son bureau. J'étais à Abidjan; alors il m'a envoyé un émissaire pour me demander de regagner le pays pour aider à bien honorer les invités. A Abidjan, je devrais signer un contrat le troisième jour avec la

du pays m'a poussé à laisser ce contrat et j'ai regagné le pays. Dans son bureau, le ministre m'a dit : «Agboti, fais tout pour que ce sommet culturellement et musicalement réussisse». Lorsqu'il faisait le tour des problèmes contemporains avec moi dans son bureau, il était revenu sur le cas Nelson Mandela. C'est là où j'ai eu l'idée de composer la chanson « Libérez Mandela » que j'ai d'ailleurs commencé à écrire dans le bureau du ministre. A la maison, j'ai continué à écrire et c'est le ministre Amégbo qui a peaufiné le texte. Au cours du banquet, Aïcha Koné a chanté, François Lougah aussi. Quand vint le tour des Togolais, c'était moi qui devrais ouvrir le bal. Lorsque j'ai entonné la chanson tout, le monde était debout. J'ai vu des présidents danser dans leurs fauteuils. J'avais bien remarqué le président Joachim Chissano qui tournait dans son fauteuil. Voilà l'histoire de cette chanson. Aujourd'hui, je rends grâce à Dieu car il exaucé ma prière: quelques années après la sortie de cette chanson, Nelson Mandela a été libéré.

La suite de l'interview est à lire sur le site www.focusinfos.net.

T DES MÉDIAS: LA QUATRIÈME ÉDITION A TENU SON PARI

✎ Essénam KAGLAN

La 4ème édition du T des Médias a tenu ses promesses. En présence de plus de 300 journalistes et 500 invités, 25 journalistes de toutes les catégories composant la presse togolaise ont défilé le 30 mai dernier. La soirée très attendue a eu lieu dans les locaux de l'hôtel Eda-Oba.

Placée sous le thème: «Média pour un environnement sain et équitable pour tous», la soirée récréative organisée en l'honneur des professionnels de média a été riche en couleurs, émotions et surprises. Des journalistes et animateurs, hommes et femmes issus d'organes de presse nationaux et internationaux se sont mis dans la peau de mannequin le temps d'une soirée

. L'éclat de l'événement a été rehaussé par la prestation de la chorale, «Chœur Symphonie» de la TVT, de Rodé, animateur à la radio KNTB et bien d'autres artistes. Le public a également eu droit à des sketches sur le thème de l'événement. Au delà d'une simple soirée récréative, T des médias 2015, a été également une occasion pour sensibiliser

le public présent sur l'importance et l'avantage d'un environnement sain. Ainsi, le bienfait du système de recyclage a été mis en exergue. Des mannequins ont, de ce fait, été habillés élégamment non seulement à partir des pagnes et tissus Vilsco mais également à partir des sachets de pure water et de bâche recyclés. Sacs à main, tablier de cuisine, sac à dos, trousse pour femme et enfant, parapluie... de marque zam-ké, ont tous été confectionnés à partir de ces matières. La créativité des jeunes stylistes togolais était également à l'honneur. Pour



kits Moov. Satisfait de la soirée, David Baini Djagbavi, manager général de T des média a quand même déploré la timide manifestation des promoteurs au début du projet.

la circonstance, ils étaient 10 stylistes et modélistes à habiller les mannequins. Une séance de jeu questions-réponses a permis à plusieurs personnes de repartir avec des pagnes Vilsco et des

Initialement prévu pour le 09 mai, T des média a été reporté au 30 mai. L'événement est célébré chaque année dans le cadre de la journée internationale de la liberté de la presse.

SUPER-WAX
**LE VRAI
L'ORIGINAL**

L'epatrimoine de Vlisco est véritablement unique. Depuis 1846, nos pagnes luxueux marquent de leur empreinte la mode d'Afrique centrale et de l'Ouest. Reflet du grand savoir-faire hollandais, ces textiles étaient initialement connus sous le nom de « Hollandais ». À ce jour, nous restons la seule marque à produire d'authentiques wax hollandais. Vlisco, le vrai, l'original, depuis 1846.

Découvrez notre nouvelle collection **FEEL** dans le point de vente le plus proche de chez vous et sur www.vlisco.com.



VLISCO

SINCE 1846